ENTRETIENS ACCODRES

Libre opinion

Entretien avec Elie Hatem

Elie Hatem

Elie Hatem, d'origine libanaise, est avocat au barreau de Paris, professeur à la Faculté Libre de Droit et d'Economie de Paris et Président de la Fondation pour la Francophonie. Il participera à la soirée d'amitié franco-libanaise que nous organisons le 26 novembre prochain. Nous recueillons, ci-après, ses propos relatifs aux relations franco-libanaises et à l'avenir de la présence de la France au Proche et au Moyen Orient.

Renaissance : Comment qualifiez-vous les relations franco-libanaises ?

Elie Hatem : Ces relations sont séculaires. Elles datent de Saint-Louis qui a déclaré la Nation libanaise comme faisant partie de la Nation française. Cette déclaration a été réaffirmée par Louis XIV. Les libanais se sentent ainsi français, attachés aux vraies valeurs françaises ancestrales et à la culture française. Ces liens ont été renforcés par les différentes missions françaises établies au Liban qui est la clé du Proche et du Moyen Orient. De nos jours, la culture et la langue françaises prospèrent dans ce pays qui a su se redresser après des décennies de guerre. La preuve en est : la tenue du dernier sommet de la francophonie à Beyrouth ainsi que les différentes manifestations françaises et francophones qui continuent à avoir lieu au pays du Cèdre.

Renaissance : S'agit-il donc uniquement d'un rapport sentimental ?

Elie Hatem : Pas uniquement. Il est certain que le modèle social et culturel français est très apprécié mais il en est de même d'un point de vue économique. Les produits français sont très prisés et recherchés pour leur label et leur qualité. Aussi, les entreprises françaises multiplient-elles leurs contrats aussi bien au Liban que dans d'autres pays du Proche et du Moyen Orient.

Renaissance : Cela n'est-il pas affecté par le contexte actuel, dans cette région du monde ?

Elie Hatem : De par sa position géographique et stratégique, le Liban est la porte pour l'Occident sur le Moyen Orient, en particulier pour la France, pour les raisons que j'ai évoquées précédemment. Ainsi donc, ce pays s'insère dans le contexte régional actuel.

Or, l'ensemble du Proche et du Moyen Orient est secoué en ce moment. Il subit à contrecœur l'hégémonie américaine et anglo-saxone. C'est pour cette raison que le retour de la France dans cette région dont elle a été évincée par les anglo-saxons est fort attendu. Cela a été affirmé à maintes reprises par des manifestations populaires et par des réactions politiques. La France doit donc être consciente de cette réalité et retrouver la place qu'elle occupait depuis des siècles dans cette région, à travers le Liban.

A cet égard, je suis persuadé personnellement que la Francophonie, comme l'a affirmé Monsieur Boutros Boutros-Ghali alors qu'il occupait les fonctions de secrétaire général de la Francophonie, ne doit pas se limiter purement et simplement à un aspect linguistique et culturel. Elle doit constituer un rempart à la poussée anglo-saxone voire américano-saxonne.

En profitant de la déstabilisation actuelle de la scène internationale, renforcée par l'absence d'une bipolarisation nécessaire à cet équilibre, l'émergence d'une puissance, regroupant des pays qui partagent les valeurs que la France incarne et défend, répond à l'attente de plusieurs nations. C'est ce que le Liban et les Libanais, entre autres pays, attendent de la France. C'est aussi la raison pour laquelle ils oeuvrent pour la Francophonie qui s'ouvre heureusement à des pays qui, à défaut d'être francophones, recherchent dans ce mouvement et dans les valeurs qu'il incarne et projette une porte de sortie, d'expression et de présence sur la scène internationale.

Renaissance : Comment concrétiser ce retour de la France au Proche et au Moyen Orient ?

Elie Hatem : La France a joué un grand rôle (et continue à le faire) dans la réconciliation nationale au Liban. Elle pourra faire de même dans la normalisation des relations libano-syriennes, en profitant du contexte actuel et de son rapport privilégié avec ces deux pays. Mieux encore, compte tenu de l'image qu'elle incarne aux yeux de l'ensemble des pays du Proche et du Moyen Orient, protectrice des libertés et des spécificités nationales, respectueuse des règles et des principes du droit international public, mais aussi compte tenu de sa position sur la scène internationale aussi bien à l'ONU qu'au sein de l'Union européenne, elle est appelée à esquisser la tenue d'une grande conférence sur le Proche et le Moyen Orient. Je suggère que cette manifestation ait lieu à Beyrouth, où s'est tenu aussi bien le dernier Sommet de la Francophonie que celui de la Ligue arabe et qu'elle soit placée sous l'égide des Nations Unies, mais surtout sous le contrôle d'une puissance neutre (la France), permettant à l'ensemble des protagonistes de mettre cartes sur table et de régler leurs différends.

Comme je vous l'ai précisé, il existe un lien certain entre les différentes questions qui perturbent l'ensemble du Proche et du Moyen Orient, tant au niveau des relations entre les Etats qu'au niveau interne, étant donnée la composante communautaire et ethnique de ces pays. La solution de tous ces problèmes doit être globale, fondée sur le droit et l'équité, pour pacifier l'ensemble de cette région d'une manière durable.

Renaissance : Qu'attendez-vous de la soirée organisée par notre Cercle, le 26 novembre prochain ?

Elie Hatem : Je suis honoré de ma participation à cette soirée qui a pour objectif la réaffirmation des relations profondes et séculaires franco-libanaises.

Je suis persuadé que cette manifestation aura un écho certain qui permettra une prise de conscience par la France du rôle qu'elle doit jouer aussi bien au Liban qu'au Proche et au Moyen Orient, pour les raisons que je vous ai évoquées.

J'espère aussi que, grâce à la présence et à la participation d'éminentes personnalités françaises et libanaises, cette soirée puisse répercuter l'écho de l'appel que je lance pour une Conférence de Paix, placée sous le contrôle de notre pays.

Avez-vous pensé à faire adhérer vos amis au Cercle Renaissance ?

Ami lecteur,

Nos rubriques mensuelles :

- citation et illustration du mois, les initiatives à soutenir,
- notes de lectures, le poème du mois, votre agenda,

sont proposées par nos abonnés

Vous aussi, participez à la rédaction et à la diffusion de

RENAISSANCE DES HOMMES ET DES IDÉES

Le factotum de la Françafrique

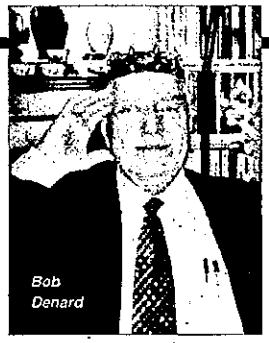
Bob Denard

Avec la mort de Bob Denard, le 13 octobre 2007, la France a tourné la page d'une politique que son idéologie républicaine lui intime de répudier à jamais.

par **Aristide LEUCATE**

La raison d'État est l'aptitude à gouverner au plus haut degré des intérêts supérieurs de l'État, sans autre justification ou légitimation de la décision politique que dans lesdits intérêts. Mais, comme le disait si justement Charles Maurras, « **tant vaut l'État, tant vaut sa raison** ».

Ainsi peut-on porter une appréciation sur ce que fut l'usage de la raison d'État par les gouvernements successifs de la France républicaine, notamment au sein de son pré carré africain. Bob Denard fut l'instrument propitiatoire de la France en Afrique post-coloniale. Peu encline à abandonner aussi facilement ses investissements économiques, politiques ou moraux dans ses anciennes colonies, la France a recouru, de 1960 à 1995, à ces "Affreux" (ainsi que les médias de l'époque appelaient alors ces "soldats libres") comme Denard pour nettoyer les écuries d'Augias de l'Afrique et y placer des gouvernants plus conformes aux intérêts français. Jacques Foccart, le puissant conseiller de l'ombre aux Affaires africaines et malgaches de la France, de De Gaulle à Mitterrand, sut admirablement tirer les ficelles souvent emmêlées de l'imbroglio "françafricain".

Photo Arnaud Danloux-Dumesnils

Bob Denard, Élie Hatem et la princesse Vin Thuy

Bob Denard fut, à tout point de vue, son homme à tout faire. Né en 1929, dans la région de Bordeaux, Gilbert Bourgeaud, alias Robert (dit Bob) Denard, attiré très tôt par la vie aventureuse, débarqua un jour de novembre 1960 dans la province sécessionniste du Katanga. Ce fut le début d'une longue et riche carrière d'un homme hors pair, sous l'emblème des licteurs romains de la hache au faisceau de verges et pour devise : « **orbs patria nostra** » (le monde est notre patrie), signifiant, par là, l'esprit constant d'adaptation des mercenaires.

Feu orange

Ce dernier *condottiere* du XXe siècle fut présent sur tous les théâtres d'opérations militaires dans lesquels la France avait, à tort ou à raison, des intérêts à sauvegarder. C'est ainsi, par exemple, que Denard favorisa l'arrivée de Mobutu à la tête du Zaïre (avant de tenter de le renverser en 1967, car considéré comme infréquentable par la France) et installa Bongo au Gabon. Promettant toujours "de revenir" là où la mission avait, soit échoué (Angola, 1976 ; Bénin, 1977), soit provisoirement réussi (Comores, 1975, 1978), Denard agissait au gré des signaux "oranges" ou "verts" émis par les services spéciaux français.

Le signal tendit, cependant, vers le rouge, pâle d'abord (en décembre 1989 avec la mort accidentelle du président comorien, Ahmed Abdallah), vif ensuite. En septembre 1995, malgré l'incontestable succès de l'opération Kashkazi, qui fit chuter le gouvernement corrompu de Mohammed Djohar (ce qui suscita la liesse des îles limitrophes d'Anjouan et de Mohéli), le gouvernement Juppé siffla la fin de la partie.

Mort géopolitique

Bob Denard et ses hommes échappent, alors, de peu, à un véritable assassinat orchestré par Paris. De retour en France, Denard doit répondre, devant les assises de Paris, du meurtre avec préméditation du président Abdallah. C'en était définitivement terminé de l'épopée mercenariale de la France en Afrique.

Depuis longtemps programmée, la loi du 15 avril 2003 relative à la répression de l'activité de mercenaire vit enfin le jour. La France se coupait, dès lors, irrémédiablement les ailes de son action militaire secrète, partout où la raison d'État le commandait. Cette raison d'État qui avait si souvent cautionné les opérations de rétablissement de l'ordre politique dans le pré carré français en Afrique avait ainsi et lâchement reculé devant les oukases de la bien-pensance européo-mondialiste.

Les conséquences ne se sont pas fait attendre très longtemps car il est indéniable que sur le plan géostratégique, la France s'est politiquement et économiquement amoindrie sur le continent africain, laissant la place libre à la Chine et aux États-Unis. Il convient de ne pas faire de cette politique de veille attentive des intérêts primordiaux de la France en Afrique, un avatar d'un quelconque néocolonialisme qui ne dirait pas son nom. Avec la mort de Bob Denard, le 13 octobre 2007, la France a tourné la page d'une politique que son idéologie républicaine lui intime de répudier à jamais. Grave erreur...

aleucate@yahoo.fr

L'A.F. REÇOIT

Me Élie Hatem avocat de Bob Denard

Le sens du devoir

***L'ACTION FRANÇAISE 2000* – Comment avez-vous rencontré Bob Denard ?**

ÉLIE HATEM – À l'occasion des événements dans l'île d'Anjouan de l'archipel des Comores en 1997, je me suis rendu sur place notamment pour contrôler le référendum d'autodétermination de cette île. Pierre Pujo m'avait mis en contact avec les Anjouanais à cette époque. À mon retour à Paris, un ami m'a informé que Bob Denard cherchait à me rencontrer et à faire ma connaissance pour parler de cette situation.

Nous avons été ensuite amenés à nous voir assez souvent à Paris. À l'occasion de son procès devant la Cour d'assises de Paris relativement à l'affaire de la mort du président Abdallah, je lui ai proposé une émission sur la chaîne *Al Jazeera*. Il avait accepté cette initiative et, au cours de ce reportage, il a fait passer des archives relatives à son intervention au Yémen dans les années cinquante où il combattait auprès des royalistes yéménites, soutenus par l'Arabie séoudite, contre les républicains soutenus par Nasser. Le président yéménite, Ali Abdallah El Saleh, a regardé cette émission et cherché alors à rencontrer Denard. La chaîne *Al Jazeera* l'a mis en contact avec moi et nous avons été invités, Bob Denard et moi, à nous rendre au Yémen à l'invitation du président Al Saleh. À cette occasion, Bob Denard a offert ses archives à l'État yéménite. Nous avons sillonné tout le Yémen et Denard, partout bien accueilli, a pu revoir les hommes qui avaient combattu un demi-siècle avant, auprès de lui, notamment dans les grottes du désert...

Ensuite, à la fin de l'instruction du dossier relatif à l'opération qu'il avait menée aux Comores en 1995, il s'est trouvé sans avocat. Je lui ai proposé de le défendre au titre de l'aide juridictionnelle et ai demandé ma commission par le Barreau de Paris à cet effet. Je l'ai également défendu, au même titre, par devant les juridictions administratives dans un dossier fiscal méconnu par les médias mais qui est pourtant d'une grande importance.

***AF 2000* – De quoi s'agissait-il ?**

E.H. – Il a fait l'objet d'un contrôle fiscal à l'occasion duquel l'administration s'est prévalue du fait que les sommes qui ont transité sur son compte étaient considérées comme des revenus, et l'a redressé à ce titre. Cependant ces sommes ont servi à financer ses opérations, particulièrement celle de 1995. Or, l'instruction qui a duré environ dix ans dans le dossier correctionnel relatif à l'opération de 1995 n'a pas réussi à dévoiler les aspects financiers de cette opération, ce qui est normal puisqu'il s'agit d'une opération secrète et que Denard a toujours travaillé sous le commandement des services secrets. Mais ni l'administration fiscale ni les juridictions administratives n'ont reconnu à Denard la qualification d'un agent doté d'une mission de service public, n'ayant pas été fonctionnaire officiel de l'État.

Par conséquent, il a été invité à révéler la source de ces virements faute de quoi, les sommes transitées sur ses comptes seraient considérées comme un revenu assujetti à l'impôt. Autrement dit, Denard était entre le marteau et l'enclume : ne pas trahir le secret de ses opérations et ne pas révéler la source de ces sommes transitées sur son compte ou se faire redresser fiscalement. Il a donc reçu l'enclume... L'administration fiscale a de fait gagné et le Trésor public lui a saisi ce qui lui restait comme biens...

Le "corsaire de la République"

***AF 2000* – Pourtant aux yeux de l'opinion un "mercenaire", comme lui devait avoir assuré une fortune...**

E.H. – Bob Denard n'était pas un mercenaire dans le sens qu'on donne à ce terme. D'ailleurs, il haïssait ce qualificatif et lui préférait l'expression "corsaire" (il avait intitulé sa dernière biographie *Le Corsaire de la République*). En effet, Denard n'a jamais combattu pour faire de l'argent, il n'était pas ce "mercenaire" sans foi ni loi... Il combattait avec un idéal et des valeurs. Il servait son pays, la France, et luttait contre le communisme dans une période très critique de l'histoire, celle de la bipolarisation. Il cherchait donc à préserver les intérêts de notre pays, notamment en Afrique où ses interventions ont principalement eu lieu. Il faut savoir qu'il intervenait chaque fois où la diplomatie, voire les voies officielles, ne pouvaient se manifester directement.

Les intérêts de la France

***AF 2000* – Bob Denard faisait-il de la politique ?**

E. H. – Il a servi les intérêts de la France aussi bien sous les régimes de droite que de gauche, en collaborant avec feu Jacques Foccart. Les services faisaient appel à lui en tant que "correspondant" pour agir en temps opportun là où les intérêts de la France étaient menacés ou en voie de l'être. C'est ainsi qu'il a servi ces mêmes intérêts sous le général De Gaulle, sous Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing mais aussi sous François Mitterrand qu'il avait rencontré for-

CHARLES III LE SIMPLE

Le crépuscule des Carolingiens

par Michel FROMENTOUX

La pathétique histoire des derniers rois carolingiens nous est désormais familière grâce à Ivan Gobry. À la fin de son livre passionnant sur le sage et autoritaire *Charles II le Chauve (843-877)* (1), il nous laissait attendre une ultime étincelle en la personne de l'arrière-arrière-petit-fils de Charlemagne, *Charles III le Simple (898-929).* Il a tenu parole, et voici donc aujourd'hui le destin décevant mais jamais dérisoire d'un roi qui sut garder un peu de dignité alors que le système successoral le rendait inapte à gérer le bien commun.

Il fallut, pour s'affirmer, une volonté peu commune à cet enfant posthume du roi Louis II le Bègue (877-879). Ses demi-frères aînés Louis III, seize ans, et Carloman, treize ans, sacrés ensemble en 879 à Ferrières-en-Gâtinais, eurent juste le temps de laisser le souvenir de vaillants guerriers, avant de mourir, le premier en 882, le second en 884, et d'être remplacés sur le trône de France, de par l'aveuglement des Grands, par un cousin germanique, l'incapable empereur Charles le Gros.

Quand les Grands finirent par condamner celui-ci à mort, ils ne songèrent nullement à placer le jeune Charles sur le trône de ses pères, car ils n'avaient d'yeux que pour Eudes comte de Paris, l'héroïque défenseur de la vallée de la Seine contre les Vikings. Ils élirent donc roi ce fils du célèbre Robert le Fort dont la lignée commençait à se signaler par ses services pour le bien public. Toutefois Eudes, qu'Ivan Gobry connaît fort bien (2), était un homme de paix autant que de courage. S'il avait paré au plus pressé en acceptant la couronne, il ne voulait pas forcer l'histoire de France, d'autant que Charles, devenu adolescent, et soutenu par certains Grands, dont Foulques, archevêque de Reims, et quelques partisans bourguignons, n'entendait pas se faire oublier. Après force conciles et combats, malgré le jeu parfois trouble de cousins ou alliés souvent bâtards, sur fond de luttes acharnées contre l'envahisseur danois, Eudes négocia, offrant **« une part »** du royaume à Charles, lequel allait bientôt recouvrer le royaume tout entier à la mort d'Eudes le 1er janvier 898.

Naissance de la Normandie

À dix-neuf ans, Charles était, nous dit Gobry, **« un brave jeune homme, loyal et animé de bons sentiments, parmi lesquels la bienveillance ».** De là le qualificatif point du tout péjoratif de "Simple" qui fut attribué à ce roi, élevé sans père, et qui devait son trône plus aux circonstances qu'à son génie. Les Grands s'accommodèrent de lui de mauvaise grâce ; pour se les attacher il nomma quelques abbés laïcs, chose fréquente en ces temps de décadence de la hiérarchie romaine.

Toutefois le jeune roi se révéla capable d'initiatives audacieuses, comme l'installation des Barbares scandinaves sur le sol qui allait être la Normandie - le pays des hommes du Nord. Charles le Simple partageait pleinement les vues de Robert, nouveau comte de Paris (frère du défunt Eudes) lequel était incité par le nouvel évêque de Reims Hérivée à **« obtenir la paix plus par l'amour que par le glaive ».** Le roi et le comte proposèrent le baptême au chef des envahisseurs, le célèbre Rollon, et les choses allèrent vite puisque dès octobre 911, celui-ci rencontrait le roi à Saint-Clair-sur-Epte et recevait un territoire - un comté - entre la Somme et l'Eure. L'année suivante, à Pâques, il était

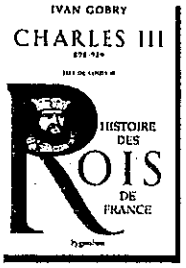

solennellement baptisé dans l'église de Rouen ; le comte de Paris était son parrain. Rollon, fils d'un peuple en errance, révéla aussitôt une singulière capacité d'adaptation et d'intégration... Expérience à méditer : sous le signe de la Croix on intègre plus aisément que sous celui de la laïcité...

Plus complexes furent les affaires de la Lotharingie, ce vieil et encombrant héritage des partages de l'empire de Charlemagne... Charles réussit toutefois à s'emparer de cette terre et à s'y faire élire roi, concluant une paix solide avec l'ambitieux Henri roi de Germanie, et consolidant le royaume de France à l'est, mais alors les relations se détériorèrent dramatiquement entre le roi et Robert comte de Paris.

Pourtant le frère d'Eudes ne briguait point la couronne. Il fallut que le roi Charles en vînt à ériger en favori un grossier personnage nommé Haganon, pour que Robert, tout dévoué au service du royaume, se mît à douter de ce roi trop fantasque. Il y fut surtout porté par les Grands, car face au pâle Charles, Robert, sans être ambitieux, était **« le représentant et l'espoir de toute une caste qui [était] à la fois la richesse de la France par l'abondance de ses possessions et son salut par le maniement des armes ».** Le conflit, alors inévitable, aboutit en 922 à la fuite de Charles en Lotharingie et au sacre de Robert roi de France ! Mais dès le 15 juin 923, dans un affrontement sans merci à Soissons, les Lotharingiens conduits par Charles tuèrent Robert.

Le pauvre Charles n'allait pas pour autant retrouver son trône. Les Grands, très montés contre les Carolingiens, élirent et firent sacrer le 13 juillet 923 à Soissons Raoul duc de Bourgogne. Réduit à lutter contre ses propres vassaux Charles se retrouva séquestré à Château-Thierry, puis à Péronne d'où il fut retiré en 927 pour une équipée sans lendemain, et finalement ramené à Péronne où il mourut le 7 octobre 929, à cinquante ans.

Une autre monarchie

Cette vie riche de turbulences plus que de grandeurs n'en est pas moins l'illustration dramatique de deux conceptions opposées de la monarchie qu'Ivan Gobry analyse très finement : d'un côté celle d'une famille qui voit dans la couronne son bien personnel, la partageant et l'attribuant comme elle veut, de l'autre celle d'un souverain désigné **« par les forces majeures de la nation ».** C'est qu'alors les affaires politiques prenaient un nouveau visage : avec les invasions normandes, ce n'était plus une dynastie qui était menacée, mais l'identité nationale: **« Le trône** [appartiendrait] **de droit à celui qui** [délivrerait] **le territoire des Barbares païens et** [ramènerait] **la paix. »**

En somme les Grands avaient adopté une si haute conception de la monarchie qu'ils ne pouvaient plus tolérer un roi médiocre. Mais les changements de cette importance doivent s'effectuer sur le long terme : la grande sagesse, capétienne avant le mot, du fils de Robert, Hugues le Grand, comte de Paris, duc des Francs, fut de ne point brusquer les choses et d'user de son autorité militaire et morale pour, à la mort de Raoul (936), imposer sur le trône le fils de Charles le Simple, Louis IV d'Outremer (il avait vécu son enfance en Angleterre), puis le fils de celui-ci Lothaire, père du minable et éphémère Louis V mort sans postérité. Les Carolingiens s'étaient épuisés d'eux-mêmes.

On était alors en 987 : les temps étaient venus pour une royauté de salut public : fils d'Hugues le Grand, héritier de trois générations d'exploits pour sauver la France, Hugues Capet allait fonder la monarchie et l'hérédité elle-même sur la seule notion de *service.* Cette mission dura huit siècles et nous sommes sûrs qu'elle n'est pas finie. ■

** Ivan Gobry :* **Charles III, fils de Louis II.** ***Éd Pygmalion, 214 pages, 20 euros.***

(1) Ivan Gobry :* Charles II** *(voir* **L'AF 2000,** ***du 19 juillet 2007).

(2) Ivan Gobry :* Études fondateur de la dynastie capétienne** *(voir* **L'AF 2000** ***du 16 juin 2005).

---

tuitement dans un avion et qui lui avait fait part de son admiration.

***AF 2000* – Mais il lui est arrivé de mener des combats au service d'autres pays...**

E.H. – Bob Denard agissait au service de la France qui appartenait au "monde libre", durant la guerre froide. À cette époque, le bloc de l'est notamment l'ex-Union soviétique cherchait à s'emparer des zones d'influence des pays du bloc de l'ouest, partout sur la planète, y compris au Moyen-Orient et en Afrique. Au Yémen, l'insurrection des républicains était soutenue par Nasser qui était philo-soviétique et, bien entendu, soutenu par l'Union soviétique. De même au Biafra, les affrontements entre les deux blocs de l'est et de l'ouest étaient à leur apogée. Il en était de même au Katanga où Patrice Lumumba était soutenu par les Soviétiques et Moïse Tchombé par les Occidentaux. Denard était naturellement du camp des pays de l'ouest auquel la France appartenait.

Une Opération aux Comores

***AF 2000* – Pourtant son dernier coup d'État aux Comores s'est déroulé en 1995, après cette période de l'Histoire...**

E. H. – Justement, cette opération de 1995 était sa dernière mais aussi la dernière de la France et de ses services en Afrique. M. Juppé était partisan d'un changement de méthode d'action de la France en Afrique, mais l'opération aux Comores était indispensable encore pour la France.

En effet, feu le président Djohar (président des Comores) avait mécontenté la France en se rendant en Iran en visite officielle. De même, il s'était rendu en Libye qui était en désaccord avec notre pays. Lors de sa visite à Tripoli, à l'occasion de la fête nationale libyenne, en montant sur la tribune officielle, Djohar a piétiné le drapeau français qui était posé par Kadhafi devant la tribune !

Mais les relations entre Djohar et la France vont se tendre un peu plus dès l'adoption du "visa Balladur" obligeant les Comoriens qui se rendaient à Mayotte à solliciter un visa français. Pour toutes ces raisons, la France voulait se débarrasser de Djohar mais aussi de Bob Denard. Ce dernier était sous contrôle judiciaire en attendant la fin de l'instruction et le jugement de l'affaire relative à la mort du Président Abdallah. Or, les fils de ce dernier étaient détenus par Djohar en prison, à Moroni, accusés d'une tentative de coup d'État contre lui. Denard a été approché par l'un des fils du président Abdallah qui a sollicité son intervention pour libérer ses frères à Moroni. Dans sa déposition, le fils du président Abdallah a indiqué que c'est Foccart, lui-même, qui lui avait suggéré de faire appel aux services de Denard pour libérer ses frères, la diplomatie officielle française ayant échoué auprès de Djohar.

Une loi anti-Denard

C'est ainsi que Denard a préparé cette opération. Lors de son intervention, il a reçu l'aide des agents de la DGSE qui étaient sur place et qui lui avaient facilité l'accès au Palais présidentiel. Or, quelques jours après son intervention, les troupes françaises ont débarqué à Moroni en prétextant d'un traité de coopération militaire entre la France et les Comores. Cette intervention militaire française n'avait pas, en réalité, pour objectif de mettre en cause le travail entamé par Denard puisque le président Djohar a été enlevé par l'armée française et transféré à l'île de la Réunion où il a été placé en résidence surveillée durant quatre mois. Il n'a été autorisé à regagner son pays qu'après avoir signé un engagement à ne pas se représenter aux élections présidentielles... C'est de cette manière que la France s'est débarrassée, à la fois, de Denard et de Djohar.

***AF 2000* – En 2003, une loi a été votée sur le mercenariat. S'agissait-il d'une loi anti-Denard ?**

E. H. – En effet, comme je le soulignais, la politique française en Afrique a changé sous le président Chirac, notamment à la fin de la guerre froide. L'opération de 1995 était la dernière de Bob Denard mais aussi la dernière de la France en Afrique. Cette loi de 2003 entérinait ainsi cette volonté politique française. Cependant, force est de constater que seule la France a adopté ce type de loi alors que la Grande Bretagne et les États-Unis ont toujours recours au mercenariat. Il s'agit donc d'une initiative qui rompt cet équilibre d'influence entre les deux mondes anglo-saxon et francophone...

***AF 2000* – Quelle image conservez-vous de Denard ?**

E. H. – Nous avions une relation amicale beaucoup plus que professionnelle. Denard était très fidèle en amitié et très généreux d'esprit, tolérant. Il pardonnait très facilement... Il avait un sens du devoir, du service de la nation pour lesquels il s'est sacrifié. Il avait aussi un grand sens de l'humour et une joie de vivre remarquable. Que son âme repose en paix.

Propos recueillis par Aristide LEUCATE

L'A.F. REÇOIT

Élie Hatem

Retour de Bagdad

■ À son retour d'Irak où il a effectué à la mi-février une visite d'une semaine, dans le cadre d'une délégation européenne de solidarité avec le peuple irakien, Élie Hatem nous rapporte ses impressions et nous révèle des informations que nous publions exclusivement ci-dessous.

Élie Hatem et Jany Le Pen à l'aéroport de Bagdad

***L'ACTION FRANÇAISE 2000.* – À quel titre vous êtes-vous rendu en Irak ?**

Élie HATEM – Je suis allé en Irak dans le cadre d'une délégation française, à l'instigation de la *Plateforme européenne de solidarité avec le peuple irakien* qui regroupe des associations humanitaires qui procurent des aides à la population de ce pays. Parmi ces associations figure principalement *SOS Enfants d'Irak*, présidée par Mme Jany Le Pen. Cette association a fourni des aides médicales (médicaments, matériel médical et ambulances) en particulier pour les hôpitaux qui s'occupent des enfants. Il faut savoir que, depuis le début de l'embargo sur l'Irak, près d'un million d'enfants ont trouvé la mort par manque de matériel et de médicaments. C'est un véritable génocide qui a été provoqué par cet embargo. D'ailleurs, *SOS Enfants d'Irak* a aussi pour objectif d'alerter l'opinion publique notamment française sur cette situation dramatique.

Pour ma part, j'ai participé à cette délégation en ma qualité de conseiller juridique de ladite association. Notre délégation était composée de médecins et d'experts militaires, notamment du docteur Errol Leighton, des colonels Dominique Erulin et Eric du Reau de la Gaigonnière, un spécialiste des armes lourdes et des missiles. De même, nous avons été accompagnés de personnalités politiques et médiatiques à l'instar de S.A.R. le Prince Sixte-Henri de Bourbon Parme qui maintient des relations privilégiées avec les pays du Proche et du Moyen-Orient, Jean-Michel Dubois, conseiller régional d'Ile-de-France.

Les souffrances des Irakiens

***A.F. 2000.* – Comment décrivez-vous la situation sur place ? Une psychose de la guerre règne-t-elle dans la population ?**

E.H. – Vous dire que tout va bien ce serait vous mentir. Néanmoins, j'ai été frappé par le courage de la population irakienne qui a la conscience tranquille et qui se rend compte que l'opinion publique internationale a commencé à mesurer la désinformation relative au danger que représenterait l'Irak pour la société internationale. Le peuple irakien est un peuple pacifique, sans aucune intention d'agresser l'occident ou de porter atteinte à qui que ce soit. Il cherche essentiellement à survivre à l'embargo dont il est victime et qui a pour objectif de porter atteinte à l'avancée technologique et au progrès social de ce pays.

J'ai eu plusieurs occasions de parler aux gens et les interroger sur leurs craintes. J'ai constaté chez eux une sorte de fatalité et une volonté de survie. Après tout, les Irakiens n'en sont pas à leur première expérience de la guerre, depuis leur conflit avec l'Iran. Les personnes avec lesquelles j'ai conversé m'ont assuré qu'elles résisteront à toute tentative d'occupation de leur pays, y compris à l'aide des armes blanches. Il faut reconnaître que cette situation renforce la popularité de Saddam Hussein en faisant de lui une victime de l'arrogance américaine.

***A.F. 2000.* – Quelle image gardez-vous de la souffrance des Irakiens ?**

E.H. – J'ai visité avec Mme Jany Le Pen des hôpitaux d'enfants à Bagdad et à Mossoul et j'ai été consterné de voir dans quelles conditions ils fonctionnent, privés de matériels et de médicaments. Je ne peux pas effacer de ma mémoire la scène d'une mère effondrée sur le lit de son fils mourant, âgé de huit ans, atteint d'une méningite et qu'on ne pouvait pas soigner par manque d'antibiotiques. Toute la délégation est sortie en pleurs de cette visite avec un sentiment de rage et de colère. Nous nous sentions impuissants et désemparés !

« Une offensive américaine contre l'Irak sera qualifiée d'agression »

***A.F. 2000.* – Avez-vous rencontré des officiels irakiens ?**

E.H. – Nous avons rencontré bon nombre d'officiels irakiens, notamment M. El Hachemi, le général Saadi et Mme Hoda El Ammachi, membre du Commandement exécutif irakien. Ils nous ont certifié l'engagement total de l'Irak à coopérer avec l'O.N.U. afin de trouver une issue pacifique à cette crise américano-irakienne car, il faut le préciser, il s'agit d'une provocation flagrante des États-Unis qui cherchent à contrôler le pétrole de ce pays et à consolider leur position dans cette partie stratégique de la planète. Mais l'Irak est prêt à résister à toute offensive américaine, notamment à Bagdad qui serait, en cas de guerre, une seconde Stalingrad selon les officiels et les militaires irakiens. L'armée irakienne semble miser sur son succès dans les combats urbains et non pas sur l'usage d'armes chimiques, nucléaires ou bactériologiques.

En effet, je ne vois pas de logique à l'utilisation de ces armes en cas de guerre, au cas où l'Irak posséderait ces armes... Si cela était le cas, l'Irak aurait utilisé ces armes depuis fort longtemps depuis qu'il est agressé par des bombardements américano-britanniques.

Allégations américaines

***A.F. 2000.* – Vous avez visité des sites censés servir à la fabrication des armes illicites. Qu'avez-vous constaté ?**

E.H. – Effectivement, le lendemain de l'intervention de M. Colin Powell aux Nations Unies, nous avons visité deux des sites mentionnés par lui comme servant à la construction d'armes illicites.

À cet égard, je me permets de préciser que les arguments avancés par le secrétaire d'État américain m'ont beaucoup surpris, car je ne m'attendais point à ce manque de sérieux de la part d'un grand pays comme les États-Unis !

En effet, M. Powell s'est fondé sur des enregistrements de conversations téléphoniques censées être repérées en Irak parmi des milliers, ainsi que sur des images de sites, sans démontrer la présence d'armes interdites sur ces derniers. Pire encore, ces informations avancées ne comportent aucune indication de sources. N'est-il pas consternant d'apprendre qu'une guerre meurtrière pourrait dépendre de ces maigres allégations !

Je reviens à votre question. J'ai visité ces sites avec les membres de la délégation, notamment des experts qui ont servi dans l'armée française. Ces derniers ont remarqué que ces sites ne peuvent pas permettre la fabrication d'armes à portée interdite (de plus de 140 km) pour la simple raison que les socles sur lesquels ces missiles et canons doivent être placés pour être testés ne peuvent pas supporter le poids de missiles de longue portée !

Par ailleurs, nous avons visité des usines et des laboratoires où nous avons remarqué que la priorité est à la fabrication de médicaments et de produits usuels, compte tenu de la pénurie qui règne dans ce pays, à cause de l'embargo. Ne parlons pas des prétendues armes nucléaires car, même M. Hans Blix que j'ai rencontré personnellement, reconnaît leur inexistence.

Rencontre avec Hans Blix

***A.F. 2000* – Vous avez donc rencontré M. Hans Blix. Vous a-t-il donné quelques informations ?**

E.H. – Il se trouve que M. Hans Blix séjournait comme nous à l'hôtel Al Rachid, à Bagdad. Je l'ai alors sollicité avec Mme Jany Le Pen et M. Jean-Michel Dubois. Il nous a reçus tous les trois dans sa suite. J'ai constaté chez lui, de prime abord, une grande réserve due certainement aux pressions qui s'exercent sur lui. Mais, devant l'attitude émouvante de Mme Jany Le Pen qui n'a pas caché ses sentiments, le suppliant de faire tout son possible pour empêcher la guerre et épargner un surplus de souffrance aux civils irakiens, en particulier aux enfants qui en seront les premières victimes, le grand cœur de l'expert s'est ouvert, laissant de côté les réserves habituelles qu'exige son métier.

Bagdad : mosquée et monument au Soldat inconnu

***A.F. 2000.* – Est-ce de M. Blix que dépendra la guerre ou la paix ?**

E.H. – M. Blix nous a fait comprendre qu'une telle initiative n'est pas de son ressort, sa mission se limitant à un travail d'observation technique : vérifier si l'Irak possède ou non des armes interdites par les conventions internationales.

À cet égard, il nous a révélé que sa mission ne se déroulait pas si mal que certains voulaient le faire croire, bien que par fierté les Irakiens rendent la visite de certains endroits difficile considérant celle-ci comme une violation de leur vie privée ou de leur intimité. « *Pour des raisons tenant à la culture de ce peuple, ma mission en Irak est certainement plus difficile que celles que j'ai eues en Afrique ou dans d'autres pays. Mais, dans l'ensemble, les difficultés sont surmontables et nous arriverons certainement à un résultat satisfaisant sur le plan technique* » nous a-t-il affirmé.

En effet, la lecture minutieuse de son premier rapport démontre une similitude avec celui qu'il a rendu récemment, le 14 courant. Dans ces deux documents, l'expert onusien conclut à l'impossibilité d'affirmer, compte tenu des éléments à sa portée, l'existence ou l'inexistence d'armes de destruction massive ou de produits illicites. En l'absence de preuves, M. Blix ne se permet pas d'avancer des doutes quant à l'existence d'armes chimiques ou bactériologiques de même que des missiles à portée de plus de 140 km. Néanmoins, il semble tout à fait convaincu que l'Irak ne possède pas d'armes nucléaires ni de produits lui permettant de procéder à la fabrication de telles armes.

Laissant de côté sa mission d'expertise et analysant objectivement les enjeux politiques de l'Irak, M. Blix ne voyait pas quel intérêt aurait ce pays en ce moment de recourir à ces armes d'autant qu'il n'est menacé par aucun pays voisin et qu'au niveau interne rien ne laisse douter d'un éventuel soulèvement d'une catégorie de la population contre le régime. Cette analyse, bien que timide, rejoint celle qu'a développée le général Saadi, conseiller du président Saddam Hussein.

Hors de toute logique politique

A.F. 3000 – Pensez-vous que la guerre aura lieu ?

E.H.— Je ne l'espère pas, mais je pense que les États-Unis feront tout pour s'accaparer le pétrole irakien. Il n'y a plus de secret à cet égard. Ils cherchent soit la déstabilisation du régime irakien soit, en cas d'échec de cette alternative, une intervention militaire directe avec n'importe quel prétexte.

Démunie de toute logique politique et juridique, l'administration américaine recourt à une épreuve de force pour contrôler les plus importantes ressources pétrolières du monde, notamment au Moyen-Orient. Les attentats du 11 septembre 2001 lui ont permis d'intervenir en Afghanistan et de contrôler de ce fait toute la région limitrophe de ce pays, riche en ressources pétrolières.

Il est d'ailleurs étonnant que les services secrets américains qui ont su déterminer, quelques minutes après ces attentats, la responsabilité de ces actes imputés à Oussama Ben Laden, n'aient pas pu les empêcher. Il est encore plus étonnant que ces services n'aient pas pu, à ce jour, localiser leur ancien agent (nul n'ignore qu'Oussama Ben Laden était agent de la C.I.A.) alors qu'ils prétendent déterminer avec une précision exemplaire les moindres endroits où l'Irak détiendrait des armes ou des produits illicites. En effet, il est incontestable que l'administration américaine cherche des prétextes pour légitimer ses exactions. Mais je pense que le contexte international est devenu plus compliqué pour l'Amérique, compte tenu des efforts diplomatiques de notre pays qui réoccupe sa place sur l'échiquier politique international comme il se doit.

Propos recueillis par Pierre PUJO

Édité par PRIEP S.A. au capital de 192.085 euros – 10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Imprimerie RPN – 93150 Le Blanc-Mesnil
Numéro de commission paritaire 1204 K 61 341 – Directeur de la publication : Pierre Pujo

Célibataire du mois

Elie Hatem...
Petit Prince ou Zorro?

Port élégant, œil pétillant, regard pénétrant, malgre son look rétro et BCBG avec ses cheveux lisses et bien ordonnés, jamais déstabilisés par son geste vif et son pas rapide Soit on a l'impression de le connaître depuis toujours, soit sa manière de vous scruter peut vous mettre mal à l'aise. Mais **Elie Hatem** ne laisse pas indifférent. Sûrement pas.

Qui est-il?
Il n'est certes pas comme les autres! Il suffit de jeter un œil sur son C.V. pour perdre le souffle et ne le retrouver qu'à moitié. Son parcours à bride abattue (c'est un cavalier émérite) l'a entraîné dans des chevauchées sans faille, en sautant tous les obstacles de **Nottingham College** en **Grande-Bretagne**, du **National College** et de **Cambridge University**, pour arriver à **Paris** où il décroche une licence en droit français puis une maîtrise en droit international.
Avocat au barreau de **Paris**, son rayonnement s'est étendu jusqu'aux **Etats-Unis**. Il est aussi professeur en droit comparé et relations internationales à la **Boston University**.

Ce qu'il fait?
Tout cela, et bien plus! Sa thèse consacrée au conflit chypriote entre Grecs et Turcs l'amène à se déplacer souvent dans l'île. Il est même devenu l'ami des deux présidents, **Glafcos Clérides** et **Rauf Denktash**.
Il est l'auteur de plusieurs articles, percutants et virulents, dans la presse française sur le **Liban**.
Il présente des exposés brillants et des conférences aux **Etats-Unis**.
Elie est aussi l'auteur d'une remarquable biographie sur **Suzanne Labin**, l'ancienne vie-présidente de la **Ligue Mondiale Anti-communiste**. Concerné par des thèmes chocs il fait partie de la lutte anti-communiste avec **Solidarnosc**, le mouvement polonais de **Lech Walesa** (un autre de ses amis) puis de **l'Action française**, un mouvement royaliste. Ce n'est pas fini, vous êtes bien accrochés? Je vous conseille d'attacher vos ceintures. Vous n'êtes pas encore au bout de vos émotions. C'est Zorro ce garçon. Un conflit aux **Comores** (petites îles de **l'Océan indien**) le propulse dans l'une des îles, **Anjouan**, qui veut se détacher de l'Etat islamique des **Comores** pour se rattacher à la **France**.
Elie se rend sur place, sidère le président (il connaît le **Coran** par cœur) qui le nomme ministre plénipotentiaire de l'Etat **d'Anjouan**! Rien que ça!

Où le trouve-t-on?
A **Paris**, puis entre les **Etats-Unis**, l'**Europe**, l'**Orient**, les **Comores**, **Chypre** et le **Liban** où il vient parfois retrouver ses racines. Puis là où il peut se recueillir: l'église **Notre-Dame de Paris** ou la mosquée. *«Je suis intégriste dans ma foi»*, affirme **Elie**.

Sa passion?
L'aventure, où l'entraînent ses causes, sa curiosité, et, les personnages fascinants et hors du commun qui jalonnent sa route: **Robert Hatem (Cobra)**, **Bob Denard** (le plus célèbre des mercenaires).

Son objectif et son rêve?
Descendant de **Lady Stanhope** par sa mère, il a certainement du sang bleu qui coule dans ses veines. Grand admirateur de **Fakhreddine**, il préconise le retour d'une principauté au **Liban**, comme le **Liechtenstein**. *«Je suis comme Soljenitsyne, contre le pluralisme des partis politiques, qui ont déchiré le Liban»*.

Son âge?
Plus de 30 et moins de 35 ans, signe du Lion.

Ses défauts?
Trop perfectionniste et imprévisible. Il ne supporte pas l'indiscipline, très bavard (mais il a des choses à dire, je peux vous l'assurer), un peu rétro (ce qui lui donne du charme à mon humble avis) et maniaque (avec bouteille d'alcool à 90° à portée de mains).

Ses qualités?
Galant. Généreux. Spontané. Il s'exprime bien et s'adapte à tout et à tous avec l'aisance d'un dompteur de fauves.

Hobby et Sport?
Le piano (**Rachmaninov** est son favori). Equitation, natation, escrime.

Lectures?
Philosophie indienne, mythologie grecque et civilisation hellénique.

Ses goûts ?
Chez la femme il aime la douceur et l'élégance. La féminité et les activités qui lui permettent de la conserver. Il ne tolère pas la grossièreté, et le laisser-aller vestimentaire.

Pour le conquérir?
Avoir un grand sens de l'humour et ne pas se prendre au sérieux sachant que sa devise est *«faire les choses sérieusement sans se prendre au sérieux plutôt que le contraire»*!
Vous trouvez que tout n'a pas été dit sur lui? Les mots vous manquent? La langue ne sera sûrement pas un problème: français, anglais, arabe, turc, grec ou espagnol, il est sur toutes les ondes, sur son e-mail: hatemelie@hotmail.com ou sur son tél/fax au: 33-1-45.88.44.70.

V. Edde

ET DE
L'ORIENT
ARABE

EXCLUSIFS

L'ancien otage parle
MARCEL CARTON, dix ANS APRÈS

Le mercenaire français acquitté
LA VIE AVENTUREUSE de Bob DENARD

Un bond dans l'avenir
HANOVRE ET l'Expo 2000

es 99
IVERSITÉ
UVRES
ENNES
ARRASSE
RY

ment
DRÊTS
CITOYENS
VENU
É

ARAK

L'Affaire Bob Denard: Un avocat d'origine libanaise raconte la vie aventureuse de ce "mercenaire de la charité"

Elie Hatem: "La formule confédérale ou celle d'Etats associés me paraît la plus logique pour les Comores"

Depuis le 4 mai, Bob Denard comparaît devant la Cour d'Assises de Paris, accusé de la mort de l'ancien président Abdallah, des Comores. La vie de cet illustre mercenaire est un véritable roman qui a inspiré plus d'un cinéaste dont le célèbre hollywoodien Clint Eastwood qui en a acheté le droit de porter ses aventures à l'écran. A travers la biographie de Bob Denard, on revit une période très agitée de l'Histoire de notre siècle. Du Maroc au Katanga, au Yémen, à l'Irak, à l'Indochine ou encore aux Comores, en passant par le Biafra ou le Bénin, en retournant en Chine... Denard a sillonné le monde et gardé des traces qui servent de références historiques. Il y a un an, il a publié son autobiographie chez Robert Laffont, un passionnant ouvrage de 500 pages. Mais cette biographie demeure inachevée...

Fils d'un sous-officier et neveu de marin, Robert Denard a acquis, très jeune, le goût de l'aventure et du voyage. C'est dans le Sud-Ouest de la France qu'il sent, pour la première fois, l'odeur de la poudre, lors de la Seconde Guerre mondiale, alors qu'il était adolescent.

Quelques années plus tard, il devient matelot de seconde classe, avec un brevet de mécanicien. Ensuite, il s'engage dans l'Armée comme volontaire pour l'Indochine. L'aventure commence. En se rendant au secours d'une unité tombée en embuscade, son camion saute sur une mine. Ses compagnons meurent sur le champ, tandis que lui sort presque indemne: il est brûlé au troisième degré. Tout au long de sa carrière, Denard affrontera la mort. Il en sort à chaque fois vivant.

Les premiers coups de cœur commencent, aussi, en Indochine. Sur une jonque, il tombe amoureux d'une Vietnamienne dont il aura un fils qu'il ne connaîtra jamais.

D'INDOCHINE, EN AFRIQUE ET AU YÉMEN

Après l'Indochine, Denard rentre en France; puis, s'embarque vers les Etats-Unis, en 1950, affecté sur le porte-avions le "La Fayette". *"La vie est belle aux Etats-Unis... Les Américains nous aiment bien, les Américaines, encore plus, ce qui me vaut d'être invité chaque soir à des fêtes copieusement arrosées"*, raconte-il. Il repart, ensuite, vers le Maroc où un poste de maintenance dans un aéroport en construction l'attendait. Il s'engage, par la suite, dans la Police marocaine, le Maroc étant encore sous protectorat français. Ses premières relations avec le monde arabe se tissent. Il épousera une Marocaine dont il aura un fils.

Lors du retour du Général de Gaulle au pouvoir en France, en 1958, Denard entre en contact avec des personnalités influentes au pouvoir. Il devient l'arme d'une diplomatie parallèle, dans une période mouvementée de l'Histoire de notre siècle, celle de la décolonisation mais, aussi, de la guerre froide, liée au partage du monde en deux blocs. Ainsi, il travaillera la plupart du temps en collaboration ou au su des services secrets. Il luttera contre l'émergence du communisme, notamment en Afrique.

Puis, il rentre en France où il apprend, par un grand reporter du "Figaro", les événements du Yémen. L'émir El-Badr tentait de restaurer la monarchie dans ce pays, tandis que les avions égyptiens bombardaient le désert. Denard s'envole vers ce pays et prête son assistance aux maquisards du désert. Le Yémen lui procurera, appelé alors "Mister Bob", une nouvelle expérience avec le monde arabe. Curieusement, ce n'est pas au Maroc, mais au Yémen, qu'il se convertit à l'Islam. Mais son vrai amour reste l'Afrique. Il retourne, après le Yémen, en 1964, au Congo et se met sous les ordres de Mobutu, alors commandant en chef de l'Armée nationale congolaise. Ce dernier lui remet ses galons de lieutenant-colonel.

Trois ans plus tard, il répond aux ordres des services secrets français qui lui demandent d'aller rejoindre Tchombé, au Katanga.

"MERCENAIRE DE LA CHARITÉ"

Après le Katanga, Denard sera en étroite collaboration avec l'Elysée et les réseaux Foccart. Nous sommes en 1968, en pleine période de décolonisation, de guerre froide entre les deux blocs de l'Est et de l'Ouest. Quand la diplomatie officielle échoue, les services secrets français feront appel aux services de Bob, en palliatif. C'est alors la guerre du Biafra...

Devenu "Gilbert Bourgeaud" par la grâce des services secrets français, il affrètera un chalutier rempli de matériel militaire, escorté par la Royale pour alimenter en armes et en munitions les Ibos du Biafra.

Il deviendra vite "Monsieur Robert", grâce aux actions humanitaires qu'il engagera, notamment lors de cette opération, car son chalutier ne contient pas uniquement des armes mais, aussi, des médicaments. Bernard Kouchner salue ainsi ce *"mercenaire de la charité."*

En 1975, les trois îles de l'archipel des Comores: Anjouan, la Grande Comore et Mohéli, proclament leur indépendance, tandis que la troisième île, Mayotte, demeure française. Ce mouvement indépendantiste est mené par l'Anjouanais Abdallah. Mais la France voit d'un mauvais œil l'accession au pouvoir d'Abdallah et lui préfère Ali Soilihi.

Les services secrets font, alors, appel à Denard qui engage sa première opération, le 5 septembre 1975. Il débarque aux Comores, forme deux cents Comoriens et, après avoir pris le contrôle de la Grande Comore, se rend à Anjouan et arrête le président Abdallah. Ce dernier est remplacé par Ali Soilihi qui fera preuve, par la suite, de sa mauvaise gestion du pays.

Après de nouvelles opérations en Angola et au Bénin, Denard revient aux Comores pour destituer Soilihi, devenu tyrannique et réinstaller Abdallah au pouvoir, le 13 mai 1978.

POURSUIVI POUR ASSASSINAT

Sous ce nouveau régime, il s'installe aux Comores, se fait appeler Saïd Mustapha M'hadjou et se marie à une jeune Comorienne, conformément aux traditions hanafites. Il forme la Garde présidentielle comorienne et demeure sous les ordres de son ami, le président Abdallah.

Mais en 1989, lors d'une opération de désarmement des forces armées comoriennes opérée par la Garde présidentielle que dirigeait Bob, le président Abdallah est abattu dans sa

résidence, en présence de Denard et de deux de ses officiers.
La France dépêche, alors, deux mille paras pour évacuer Denard et ses hommes sur l'Afrique du Sud où il restera pendant trois ans.
Le 2 février 1993, il rentre à Paris. A son arrivée à l'aéroport de Roissy, il est arrêté; puis, incarcéré à la prison de la Santé. Deux mois plus tard, il est jugé pour tentative de coup d'Etat au Bénin qui a eu lieu en janvier 1977 et condamné à cinq ans de prison avec sursis.
Tout le monde pense, alors, que la carrière du baroudeur est terminée. Mais, en 1995, Bob est appelé par ses amis comoriens pour une nouvelle opération. Il achète, alors, en Norvège, un bateau, recrute une trentaine de mercenaires dont des anciens du SDECE ou de la DGSE et se dirige vers l'Océan indien.
Dans la nuit du 27 au 28 septembre 1995, le bateau de Bob s'ancre devant Moroni, la capitale comorienne. Les commandos débarquent et délogent le président Djohar, délivrent les fils de l'ancien président Abdallah, torturés et condamnés à mort par le régime de Djohar. Ce dernier est, alors, mis hors d'état de nuire, à l'île de la Réunion. Denard est, par la suite, rapatrié en France.
Mais le procès qui, en instance, devant la Cour d'Assises de Paris, ne concerne pas cette dernière opération. Denard est accusé d'avoir assassiné le président Abdallah, en 1989.
A cet égard mais, aussi, à l'issue du coup d'Etat qui vient de surgir aux Comores, nous avons interrogé Me Elie Hatem, l'un des avocats et proche ami de Denard.

"CORSAIRE" AUX GRANDES QUALITÉS HUMAINES

D'origine libanaise, le Dr Hatem est professeur de sciences politiques et de droit comparé à la Boston University. Il est, aussi, impliqué directement dans les affaires comoriennes: il a prêté son assistance aux sécessionistes anjouanais qui ont proclamé l'autodétermination de leur île, en 1997, après avoir demandé leur rattachement à la France et que cette dernière la leur a refusée.

Où et à quelle occasion êtes-vous entré en contact avec Bob Denard?

Elie Hatem: *S'occuper des Comores implique, automatiquement, une entrée en contact avec M. Denard qui est une image emblématique dans l'archipel. Je me souviens, quand je me suis rendu en octobre 1997 à Anjouan, la première chose qui m'a frappé c'est son bateau qui demeure accosté au port de Mutsamudu.*
Pour mieux comprendre les Comores, il m'était donc utile d'écouter l'avis de Bob et de profiter de son expérience. Depuis, nous sommes liés d'une forte amitié qui m'a permis de découvrir, derrière "le corsaire", un homme d'une grande générosité de cœur et de grandes qualités humaines.
Et, à chaque fois, je suis impressionné par sa vision pratique, son ouverture d'esprit et sa grande culture. Grâce à lui, j'ai beaucoup appris, notamment sur le monde arabe où il a connu plus d'un dirigeant, à l'instar du roi Hassan II du Maroc, ou aussi les dirigeants yéménites. Il a même été au Liban et rencontré des leaders libanais, comme feu le président Camille Chamoun dont il garde un excellent souvenir.

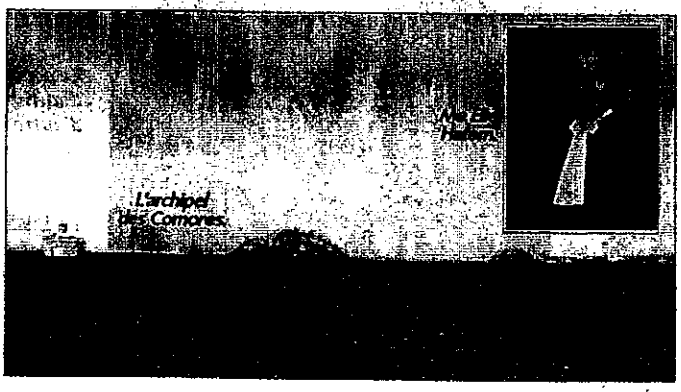

SUPPORT TECHNIQUE À LA FRANCE

Certains le qualifient d'agent des services secrets français...

Il n'a jamais été un agent des services. Néanmoins, il a travaillé pour eux. Quand les services spéciaux ne pouvaient pas effectuer certaines opérations clandestines, ils faisaient appel à lui et à ses soldats de fortune. Ainsi, il a toujours eu des officiers traitants, à l'instar du général Janou Lacaze, qui le suivaient en permanence. Denard et ses hommes servaient donc de support technique à la France quand certaines missions spéciales ne pouvaient pas être accomplies par les services spéciaux, au moins dans un premier temps, avant d'être remplacés par des forces plus conventionnelles.

Comment se fait-il qu'il comparaît devant une juridiction française pour une affaire surgie aux Comores, pays indépendant, d'autant qu'il s'agit du président de la République qui a été tué?

Effectivement, cela paraît surprenant. Mais l'arrêt de la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris qui l'a renvoyé devant la Cour d'Assises s'est fondé sur le fait que feu le président Abdallah avait aussi bien la nationalité comorienne que française. Bob Denard est, donc, accusé de meurtre devant les juridictions françaises qui retiennent, depuis un arrêt de la Cour de Cassation du 20 août 1932, que l'homicide volontaire, même commis à des fins politiques, reste une infraction de droit commun.
Cependant, ce qui est le plus surprenant dans cette affaire, ce sont les deux éléments suivants: premièrement, les enfants de feu le président Abdallah et son épouse ne sont pas partie civile au procès; ils viendront, d'ailleurs, témoigner en faveur de Denard devant la Cour d'Assises.
Deuxièmement, l'instruction qui a été faite de ce dossier, présente des irrégularités de procédure.

LA RELATION DES FAITS

On peut donc penser qu'il y a derrière ce procès des motifs politiques... Est-ce donc le procès de la décolonisation?

Je ne m'aventurerai pas dans ma réponse et préfère m'en tenir aux éléments de pure nature juridique.
En ce qui concerne la constitution de partie civile, nous avons été étonnés, au cours du procès, d'apprendre que l'Etat comorien et qu'une association comorienne d'extrême-gauche, fraîchement créée, se soient constituées parties civiles. En effet, ladite association n'a pas d'intérêt direct juridiquement protégé pour ester en justice. Elle a été, d'ailleurs, déboutée de sa demande. Par ailleurs, en ce qui concerne la constitution de partie civile de l'Etat comorien, il convient de souligner que le 30 avril dernier, un coup d'Etat a surgi en Grande Comore et qu'un gouvernement de fait a été mis en place, qui n'est d'ailleurs pas reconnu officiellement par la France. La Cour statuera donc sur cet élément à savoir: si les avocats qui prétendent représenter l'Etat comorien sont expressément mandatés par l'ancien gouvernement de droit ou par le nouveau gouvernement de fait, auquel cas ils seront déboutés de leur demande, tant que le Quai d'Orsay n'ait pas reconnu ce dernier.

DENARD N'A PAS TUÉ LE PRÉSIDENT ABDALLAH

Pourriez-vous nous donner votre version des faits qui ont conduit à la mort du président Abdallah?

Dans la nuit du 26 au 27 novembre 1989, Bob Denard et deux de ses officiers se sont rendus au palais présidentiel, à Moroni. En dehors du palais, des tirs surgissaient entre les forces militaires comoriennes et la Garde présidentielle qui cherchait à prendre le dessus.
Entré dans le bureau du président Abdallah, Denard voyait ce dernier effrayé par les tirs et les coups de bazookas qui retentissaient. Le garde du corps du président est, alors, brusquement entré dans le salon, tandis que Denard tentait de ramener le président à la raison en lui tapotant les joues, à genoux, devant son fauteuil.
Pris par la panique et pensant que Denard intentait à la vie du président, le garde du corps tire avec son kalachnikov dans la direction de Denard et de ses deux officiers. Celui-ci se jette au sol. C'est le Président qui reçoit, alors, la rafale, tandis que l'un des officiers de Bob abat le garde du corps. Le tout se déroule dans une fraction de seconde.

Revenons, maintenant aux Comores qui vient de subir un nouveau coup d'Etat. Que se passe-t-il dans ce pays et quelles sont les perspectives d'avenir?

Depuis son accession à l'indépendance, en 1975, la Fédération islamique des Comores qui regroupait la Grande Comore, Anjouan et Mohéli (Mayotte étant restée française), a fait l'objet d'une succession de coups d'Etat (environ 18), dont ce dernier.
En septembre 1997, les forces armées de la Grande Comore ont débarqué à Anjouan et ont été repoussées par les Anjouanais qui ont organisé un référendum pour l'autodétermination, sous ma surveillance. Ensuite, une Constitution a été adoptée et des élections ont eu lieu, mettant en marche les nouvelles institutions.

Quelle relation entre ce coup d'Etat et l'affaire Denard?

Il est certain que ce coup d'Etat a surgi quatre jours avant l'ouverture du procès de Denard. Mais je ne pense pas, n'ayant pas des éléments me permettant de l'affirmer, qu'il y ait une relation directe entre ce procès et le coup d'Etat. ■

MAISONS RECOMMANDÉES

Le millimètre, par colonne et par parution : 6 F H.T.

HÔTEL
WESTMINSTER CONCORDE
27, promenade des Anglais, 06000 Nice
Tél. : 04-92-14-86-86
110 chambres-bains, TV couleurs, téléphone direct, restaurant, bar
Terrasses sur la mer • Accueil traditionnel

EXPERT
BERNARD PERRAS
17, rue Drouot, 75009 Paris
Tél. : 01-45-23-11-77 • Fax : 01-45-23-11-09
LIVRES ANCIENS ET MODERNES
MEUBLES,
TABLEAUX ET OBJETS D'ART
Succession • Partage • Vente

Assureur-conseil
PATRICK GORRE
Tous contrats
54, rue Lamartine, 75009 Paris
Tél. : 01-42-82-92-39

Chiropractor
VERGEZ
Claude D.C.
Thérapie manuelle colonne vertébrale
62, avenue des Ternes, 75017 Paris
Tél. : 01-45-72-41-59

Déménagements
DEM-RAPIDE
63, boulevard Ménilmontant, 75011 Paris
Tél. : 01-45-35-27-79

ANTIQUITÉS
MM. S. Pytel et M. Deleros
Antiquaires
SERAIENT HEUREUX DE VOUS FAIRE DES OFFRES D'ACHAT SUR TOUT CE QUE VOUS AVEZ À VENDRE
Tél. : 01-40-88-35-97
01-46-04-30-39

CONTRE LES AGRESSIONS
LACRYMOGÈNES 20 %
ET PISTOLETS
Prix royalement bas
CDV : B.P. 65, 95101 Argenteuil
Tél. : 01-34-10-51-62

Café torréfié à l'ancienne
Qualité sans concurrence
Tarif et documentation
Cafés du Pacha
16230 CELLETTES

Abonnez-vous !
Premier abonnement
480 F

JOUR DE FÊTE À ANJOUAN

Elie Hatem, juriste international, professeur de Droit et de Sciences politiques à l'université de Boston (États-Unis), s'est rendu dans l'île d'Anjouan pour contrôler la régularité du référendum du 26 octobre sur l'indépendance. Nous l'avons rencontré à son retour à Paris.

Photo J.-P. Duarte

26 octobre 1997. Élie Hatem au milieu de notables anjouanais. Un vote unanime

L'ACTION FRANÇAISE HEBDO. – Elie Hatem, vous revenez de l'île d'Anjouan où un référendum était organisé le 26 octobre sur l'indépendance vis-à-vis de la République des Comores. Quelle était l'atmosphère générale ?

ELIE HATEM. – Je suis arrivé l'avant-veille du référendum, alors que la campagne électorale se terminait. Il y a eu un meeting populaire à Mutsamudu avec une foule considérable. Elle a acclamé les positions des dirigeants et particulièrement du président, le foundi Abdallah Ibrahim.

A.F.H. – C'était une atmosphère d'unanimité.

E.H. – Oui, le samedi, j'ai senti dans la population un grand calme, mais en même temps une tension car les Anjouanais craignaient un nouveau débarquement des gens de la Grande Comore. Ils ont donc multiplié les barrages. Les "embargos", les jeunes miliciens armés, ont entrepris de contrôler tous les véhicules et de surveiller la mer. Ils craignaient un débarquement clandestin en un point de l'île.

Guerre médiatique

A.F.H. – Il n'y a pas eu de tentatives le samedi et le dimanche ?

E.H. – Non. Mais il y a eu une guerre médiatique de la part des Grands Comoriens. Ceux-ci faisaient des déclarations soutenant que le référendum n'aurait pas lieu et qu'il constituait une agression à l'égard de la République des Comores.

A.F.H. – Où étiez-vous le jour du référendum ?

E.H.– J'ai contrôlé les six centres de vote. J'ai circulé dans toute l'île. J'ai contrôlé la régularité du processus. Il y avait des bulletins "oui" et des bulletins "non", des listes électorales. Pour ceux qui n'étaient pas inscrits, une ordonnance a permis de les inscrire. C'est la Coordination qui prenait la décision à l'échelon central.

J'ai aussi été frappé par l'état de pauvreté de la population. Ils ont bricolé des boites en bois qui ont servi d'urnes.

A.F.H. – Il y avait donc des bulletins, des urnes ; il y avait aussi des isoloirs ?

E.H. – Oui, des isoloirs faits avec les moyens du bord, c'est-à-dire une petite corde. Le vote était secret. J'ai pu le constater car j'arrivais à l'improviste dans un centre – je suis passé dans les six centres – je bénéficiais d'une voiture avec un chauffeur.

Enthousiasme populaire

Il faut souligner aussi l'enthousiasme populaire. Après avoir voté, les gens sortaient et faisaient la fête devant les centres de vote. Ils chantaient, ils dansaient. Il est arrivé que la foule m'entraîne à danser avec elle !

J'ai trouvé que pour un pays africain, tout était très bien organisé. Les gens faisaient sagement la queue pour aller voter, sans bousculade. Les femmes étaient vêtues de leur traditionnel chiromani rouge et blanc et les hommes de leurs plus beaux habits. Un nombre considérable de femmes sont venues voter.

A.F.H. – On votait à partir de quel âge ?

E.H. – A partir de dix-huit ans, comme en France. Les gens se sentaient concernés par la question posée. On n'obligeait pas les gens à venir voter. Je n'ai constaté aucune pression.

A.F.H. – L'armée était-elle présente ?

E.H. – Je n'ai vu aucun militaire. Les militaires surveillaient les plages pour faire face à un débarquement éventuel des Grands-Comoriens.

A.F.H. – Y avait-il un bureau de vote installé dans chaque centre ?

E.H. – Oui, avec un président, deux assesseurs pour le "oui", deux assesseurs pour le "non" et un secrétaire.

Liberté de vote

A.F.H. – Vous considérez que la liberté de vote a été entièrement respectée ?

E.H. – Elle a été entièrement respectée. Certains se demandent comment il y a eu 99,4 % de oui. Mais ils correspondent au sentiment d'insécurité qui existe dans la population.

A.F.H. – À Mayotte, le 8 février 1976, le référendum sur le maintien de l'île au sein de la République française a donné aussi un résultat de 99 %, sans aucune pression du pouvoir. Le vote des Anjouanais est symétrique de celui des Mahorais.

Quel a été l'horaire du vote ?

E.H. – Il a commencé à 7 heures du matin et s'est terminé à 18 heures.

A.F.H. – Compte tenu de la pénurie d'électricité , il y avait encore de la lumière à 18 heures ?

E.H. – Parce que c'était un jour de fête, le courant électrique a été rétabli exceptionnellement pour la soirée.

La centralisation des votes a été faite le soir même au gouvernorat. Le résultat a été proclamé mardi à midi.

Le dimanche soir, le président Abdallah Ibrahim a prononcé la dissolution de la Coordination mise en place au mois d'août et annoncé la prochaine formation d'un gouvernement provisoire qui aura pour tâche d'élaborer la constitution pour laquelle je dois lui soumettre un projet. Elle sera soumise à référendum. Puis auront lieu des élections législatives et présidentielles.

Propos recueillis par Pierre PUJO

RADIO-COCOT

● *LE COMMANDANT BACA… cien militaire de l'Armée fran… a pris le commandement… forces militaires d'Anjouan… pour adjoint le comma… Abeid, qui a servi également… le drapeau tricolore.*

● *LE GOUVERNEMENT P… SOIRE annoncé le 26 octob… Abdallah Ibrahim, président… jouan, a été constitué. Il com… sept ministres et six secré… d'État. Charikane Ahmed … seul ministre d'État.*

● *LE PRESIDENT COMORIE… multiplie les vexations à l'… des Anjouanais. Il les empêc… quitter la Grande Comore soi… aller à Anjouan, soit po… rendre en France et leur cont… leur passeport.*

L'A.F. LES EMM..

■ *Le 15 octobre, Pierre … envoyait par télécopie un m… sage à Charikane Ahmed, … sumant les fonctions de c… dinateur auprès de la Pr… dence d'Anjouan. Il y … question du référendum pi… pour le 26 octobre. Ce m… sage parvenait à la conn… sance de* Radio Comores … *dans son journal du 21 … tobre, affectait d'y voi… preuve de l'appui donné p… gouvernement français au… paratistes d'Anjouan et … indignait. Aux yeux des Gra… Comoriens, L'Action Franç… mentionnée en tête du m… sage, ne pouvait qu'être … émanation de la Républi… française !*

La présidence d'Anjo… devait peu après démentir … assertion dans un comm… qué. Elle y déclarait not… ment : « Ce fax d'un ami fi… et dévoué de la cause anj… naise n'a aucun caractère of… el n'engage nullement … français, comme semblent … créditer les journalistes de … station en mal d'informat… ignorant toute déontologie … nalistique.

Toutes les causes du mo… peuvent être soutenues et g… rer des sympathies. N… sommes donc heureux d'… des amis français car les … jouanais ont été et resteront … jours des amis éternels d… France même si celle-ci ne … jamais prononcée en faveu… notre lutte.

Vive Anjouan libérée du… de Moroni ! »

Cela ne plaisait pas à l'… bassadeur de France à Mo… (Grande Comore) qui, le 25… tobre, croyait bon de préc… à la radio que Action franç… *ne signifie pas* Action d… France *et d'ajouter que n… mouvement ne représen… rien du tout ! On se dema… pourquoi, alors, il en a p… Cela n'a pas ému les Anj… nais. Ils savent que l'A.F… présente la vraie Franc… qu'elle a joué un rôle capi… y a vingt-deux ans pour … mettre à Mayotte de deme… française. Ils comptent … qu'elle remportera le m… succès pour Anjouan...*

Le 29 octobre, le prési… comorien Mohamed Taki I… viouwé à la radio de Moro… déploré l'ingérence de l'Ac… française dans les affaires… moriennes. Décidément l'… les emm...

Jacques CE…

L'A.F. reçoit Élie HATEM : Ça bouge au Liban

Une tension a récemment éclaté au Liban à l'issue de l'interdiction de la transmission d'une émission-débat télévisée qui devait être diffusée en direct sur une chaîne de télévision locale, avec le général Michel Aoun qui demeure toujours assigné à résidence à la Haute-Maison, en banlieue parisienne. Des centaines de manifestants libanais venus protester contre cette attitude qui vise l'une des libertés fondamentales du Liban, celle de l'expression, ont été lynchés par les forces de l'ordre du pseudo-régime illégal actuel et conduits en prison.

Le lendemain, des mouvements de grève se sont succédé à l'appel des principaux ordres des professions libérales : celui des ingénieurs, des architectes et des avocats dont des membres se sont retrouvés en prison. Cette révolte, qui rappelle les mouvements contestataires qui ont mis fin aux dictatures dans les pays de l'Est, est restée sous silence médiatique en France.

Pour mettre l'accent sur ces événements, nous avons recueilli la réaction d'Élie Hatem, président du Mouvement pour le salut du Liban.

L'ACTION FRANÇAISE HEBDO. – Comment analysez-vous les derniers événements surgis au Liban ?

Elie HATEM. – Ils traduisent clairement l'attitude du régime actuel et la transformation du Liban en un État totalitaire qui me rappelle la Pologne sous le communisme, ou d'autres pays qui se trouvaient ou qui sont toujours sous des régimes dictatoriaux qui portent atteinte aux libertés fondamentales. Je pense que ce mouvement contestataire va se reproduire car la population libanaise est noyée dans une crise politique économique et sociale terrible. Les Libanais aspirent à la liberté dont ils sont privés. Ils ne peuvent plus supporter le contexte d'oppression dans lequel ils vivent. Il y a quelques semaines voire quelques mois, des mouvements de contestation sociale ont éclaté dans le centre du pays. Ils ont été déclenchés par ce qu'on appelle "les déshérités", c'est à dire la classe populaire pauvre, en majorité musulmane chiite. On a qualifié ce mouvement de **« révolte des affamés »**.

A.F.H. – Pourtant, l'opinion internationale pense que le Liban a retrouvé sa stabilité et qu'il est en train de se reconstruire...

E.H. – On pouvait dire la même chose en ce qui concerne les pays de l'Est quand ils étaient sous des régimes totalitaires... Le Liban est sous occupations. Il est victime d'un complot international qui cherche à l'appauvrir et à lui transformer son image de hâvre de paix et de liberté dans un Orient sectaire. On a voulu, dans le temps, démontrer que la cohésion sociale dans ce pays multiconfessionnel fait défaut et qu'il n'était pas possible aux différentes communautés libanaises de coexister harmonieusement. L'échec de cette tentative a conduit à l'asservissement du Liban, à la destruction de son économie et à sa déstabilisation pour effrayer les investisseurs étrangers. C'est pour cette raison que la relance économique tarde à venir, car l'avenir du Liban n'inspire pas confiance.

Hariri respecté par les Israéliens

A.F.H. – Vous faites peut-être allusion à M. Rafiq El Hariri, Premier ministre du régime actuel. Saoudien d'origine libanaise, accusé de s'enrichir au détriment des Libanais.

E.H. – Pas du tout. Au contraire, je pense que le Liban a pu maintenir un minimum d'équilibre économique, notamment financier, grâce à M. Hariri. Ce dernier n'est pas responsable de l'état dans lequel se trouve aujourd'hui le Liban. Il n'a d'ailleurs point participé à la mise en place du pseudo-régime illégal actuel. Il est arrivé au pouvoir bien après l'établissement de ce régime, croyant qu'il pouvait redresser le pays. Mais il est empêché de le faire par des facteurs extérieurs. Je ne pense pas qu'il s'enrichisse au détriment des Libanais comme tout le monde le dit, notamment grâce au projet du Centre-ville de Beyrouth, par l'intermédiaire de *Solidere*, une société d'intérêt privé qui a exproprié arbitrairement les habitants pour créer des complexes immobiliers ouverts aux investisseurs étrangers. Il y a beaucoup de rumeurs à son égard répandus par des personnes jalouses de lui : il est accusé d'être agent de la CIA américaine ou d'avoir constitué sa fortune par des moyens immoraux, etc... Et, notamment en ce qui concerne la société *Solidere*, il est jalousé pour avoir recours à l'un de ses amis grand financier juif d'origine libanaise, M. Safra.

M. Hariri est à mes yeux l'homme du terrain qui pourra, grâce à ses compétences et à ses contacts, permettre au Liban de retrouver sa stabilité quand le contexte régional et international lui permettra de le faire. C'est un homme d'une grande ouverture

Élie Hatem

d'esprit et de dialogue, y compris avec Israël et les sionistes. Je le dis en toute connaissance de cause. Il est l'un des principaux *trustees* (donateur) de la Boston University aux États-Unis, chose qui est tout à fait publique. Tout le monde sait que le *board of trustees* (le Conseil des donateurs) qui finance cette université comprend des Israéliens et que les dons octroyés par les *trustees* bénéficient à des étudiants juifs ou israéliens, la Boston University étant connue pour accueillir des étudiants israéliens de l'Université hébraïque de Jérusalem. Donc, compte tenu de l'estime dont M. Hariri jouit en Israël et de ses contacts avec la diaspora juive qui lui est fort reconnaissante car une partie de sa fortune bénéficie à ses enfants, il est le seul homme qui pourra négocier avec l'État hébreu. Certes, le contexte actuel ne le lui permet pas. Mais, quand le jour viendra et que la Syrie n'exercera plus son oppression sur lui, il sera à même de signer un accord avec Israël voire d'établir des relations privilégiées avec lui, car le Liban ne pourra pas vivre retranché derrière ses frontières. Il a besoin, pour retrouver sa stabilité, de nouer des relations de bon voisinage avec ses frères syriens et ses voisins israéliens, à condition que ces deux derniers lui reconnaissent sa souveraineté et qu'ils ne lui portent pas atteinte.

A.F.H. – Il y a une contradiction dans vos propos. D'une part vous dénoncez l'attitude des hommes du pouvoir actuel qui portent atteinte à la liberté d'expression et, d'autre part, vous cherchez à défendre M. Hariri...

E.H. – M. Hariri n'a rien à voir avec les derniers événements qui ont surgi à Beyrouth. D'ailleurs, il était en déplacement à l'étranger quand ils ont eu lieu. C'est le ministre de l'Information et le ministre de l'Intérieur qui ont donné l'ordre d'interdire l'émission et de mater la révolte par la violence. On ne peut pas lui en faire endosser la responsabilité. Contrairement à ce qu'on peut penser, M. Hariri a les mains ligotées. Il est d'ailleurs très souvent révoqué à Damas quand son attitude dépasse certaines bornes. Je pense qu'il est fort conscient de la haine que lui portent les responsables syriens.

Propos recueillis par Pierre PUJO

N.B. – Ces propos n'engagent évidemment qu'Élie Hatem. Nous émettons des réserves sur le personnage de M. Hariri. Dans notre prochain numéro, nous dévoilerons les intrigues dans lesquelles il a trempées et compléterons notre dossier par un entretien exclusif avec M. Amine Gemayel, ancien président du Liban.

BULGARIE

SIMÉON II : Horizon 2000

■ **Le quotidien bulgare *24 Tshasa* du 31 décembre 1997 a rendu compte d'un entretien accordé par S.M. le roi Siméon II au journal provincial *Kom*, paraissant à Berkovitsa.**

Le souverain précise d'abord qu'il souffre de vivre hors de son pays, « surtout , dit-il, maintenant que j'ai pu constater l'affection de mes compatriotes ». Selon lui, si le peuple bulgare souhaite et attend son retour, c'est parce qu'il espère en l'efficacité du système monarchique.

« Je ne vois pas bien le sens que pourrait avoir ma présence en Bulgarie, si c'était uniquement pour entendre les critiques à l'adresse des gouvernants, tout en ne pouvant rien faire, sans compétence [officielle] pour effectuer des changements. »

Selon le monarque, à une Bulgarie déchirée de contradictions et malade de réformes avortées « la monarchie apporterait sans délai une stabilité et insufflerait de la confiance, elle instaurerait un sens de l'État que la république, malheureusement, ne peut acquérir, d'autant que c'est, chez nous, une institution importée » .

Le Roi prend pour exemple l'affaire des dossiers des ex-collaborateurs de la Sécurité d'État sous le régime communiste, récemment ouverts à grand renfort de publicité, mais dont 80 % ont été détruits dès 1990 : « La question de ces fameux dossiers, que l'on exhume huit années après les changements, n'apparaît pas convaincante, et soupçons, préventions et méfiance demeurent » .

Dans la même édition, *24 Tshasa* publie un écho signé Aleksenjja Dimitrova. Selon elle, si 1998 ne voit pas le retour de Siméon II, ce sera cependant une année décisive, et le Roi pourrait revenir aux affaires vers 2000, son crédit augmentant à mesure que la situation se dégrade en Bulgarie.

Rappelons que l'entretien accordé par le roi Siméon à *L'Action Française*, publié dans le n° 2492 du 9 octobre 1997, a constitué un fameux pavé dans la mare aux canards de la vie politique bulgare !

Yann GAYET

LA TABLE ET LES VINS

CHAMPAGNE

CHAMPAGNE GASTON REVOLTE
20, rue Gambetta
51160 Avenay-Val-d'Or
Tél. : 03-26-52-31-46

BORDEAUX

Vins rouges, blancs liquoreux et secs, vinifiés à l'ancienne sans artifice
En direct du producteur
Demandez son tarif franco T.T.C. à :
MICHEL BOYER
Château du Cros-Loupias
33410 LOUPIAC

LIRAC

Les grands vins de Lirac du château Saint-Roch
30150 ROQUEMAURE
Appellation Lirac contrôlée
Rouge, rosé, blanc
plus de cent fois primés, vous sont proposés directement par le propriétaire
Lui écrire.

BOURGOGNE

MERCUREY
A.O.C.,
Vente directe de la propriété
Tarif T.T.C., franco domicile, sur demande
Domaine de Chamerose, Modrin
71560 MERCUREY
Tél. : 03-85-45-13-94

L'ACTION FRANÇAISE HEBDO

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris
Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63
I.S.S.N. : 1166-3286

- Directeur : Pierre Pujo
- Secrétaire de rédaction : Michel Fromentoux
- *Politique :* Georges Ferrière, Robert Oberdorff, Ivan Rial, Yves Lenormand
- *Politique étrangère :* Pascal Nari
- *Chronique militaire :* Guy Steinbach, chef de rubrique ; Louis Marchand
- *Économie :* Serge Marceau, Jean-Clair Davesnes
- *Chronique judiciaire :* Jean Ebstein-Langevin
- *Enseignement, famille :* Michel Fromentoux, chef de rubrique
- *Questions sociales :* Yves Chiron
- *Sciences et société :* Guillaume Chatizel
- *Outre-mer :* Pierre Pujo, Bernard Molinier
- *Médias :* Jacques Cepoy
- *Livres :* René Pilorget, Anne Bernet, Laurent Dandrieu
- *Arts, spectacles :* Flavie Soléreu, Alain Waelkens, Pierre Choutet, Renaud Dourges
- *Combat des idées :* Georges Narcy, Bernard Pascaud, Jean-Philippe Chauvin
- *Bien-vivre :* Pierre Chaumeil
- *Chroniques :* Jean-Baptiste Morvan, Thomas Molnar, François Leger, Xavier Chenesseau
- *Photos :* François Tabary

Comptabilité : Denis About
Abonnements, publicité, promotion : Monique Lainé

REPERES

UDF 92 : L'UDF de la XIIIème circ. Présidée par **Philippe Laurent** s'est félicitée de trouver deux candidates issue de ses rangs sur la liste de François Bayrou: Il s'agit de Chantal Brault à la 50ème place et de Frédérique Dumas-Zajdela d'Antony à la 67ème place. De son côté **André Santini** note avec satisfaction que sur les 5 candidats du 92, 4 sont des femmes dont 2 éligibles, ce qui prouve selon le président de l'UDF 92, le bon renouvellement de la formation.

Asnières: Bruno Casari, président de l'UDF locale s'est plaint du refus qu'à opposé la mairie à sa demande de salle pour accueillir François Bayrou. "Depuis janvier, la mairie refuse , alors que la gauche plurielle en a obtenue une pour le meeting de Marie-Noëlle Lienemann" souligne M Casari qui a essuyé un autre refus avec la salle de conférence du CASA où il voulait recevoir Jean-Louis Borloo". Enfin, l'UDF locale a fait constater par la police les détériorations de sa permanence dont la façade a été recouverte de tracts diffamatoires...Un climat tendu.

Chatenay: Georges Siffredi inaugurera mercredi un forum installé en plein centre ville. Le lieu regroupe toutes les informations concernant les réalisations et projets de la ville.

Boulogne: Jean-Pierre Fourcade et Pierre-Christophe Baguet inaugureront jeudi à 19h le nouveau bureau d'information jeunesse qui regroupe plusieurs sources d'information (emploi, aide aux projets, loisirs, droit...) Ce nouvel outil s'adresse aux 15-30 ans et a permis de créer 3 emplois.

Métiers d'Art: La préfecture organise , début septembre, le concours du Grand Prix des Métiers d'Art qui concernera cette année les métiers de la tradition. Date limite de dépôt des dossiers le 15 juin à la Préfecture ou à la Chambre des Métiers ou la Chambre de Commerce. Le concours récompense les professionnels qui consacrent leur activité à la réalisation d'objets d'art de qualité.

Parlement des enfants: En préparation de la tenue de leur assemblée, le 5 juin, les députés juniors auront à étudier une dizaine de propositions de lois choisies par le jury national parmi les pré-projets envoyées par les classes : Parmis elles une proposition visant à améliorer les conditions de vie dont les parents sont en prison, un texte de prévention du racket dans les écoles, un autre contre le dopage sportif. Retenue également l'idée de créer un journal télévisé pour les jeunes et un autre: Ne pas séparer les enfants de leurs parents lorsque ceux-ci connaissent des difficultés financières.

VIE LOCALE

Professeur de droit à Levallois-Perret et avocat du célèbre mercenaire

Me Elie Hatem: "Bob Denard est un corsaire perdu en République"

Elie Hatem est professeur de droit international à l'ISERP l'école de journalisme de Levallois dont les locaux se trouvent 9 rue Carnot et dont le Directeur Philippe Boiry n'est autre que le descendant d'Antoine de Thounens, le célèbre Roi Des Patagons. Pour ce jeune avocat plein de talent spécialiste des questions chypriotes et coqueluche de l'université de Boston, l'amitié est une chose rare qu'il faut savoir préserver. Ce proche du Président libanais Amin Gemayel a rencontré Bob Denard grâce à une passion commune: l'aventure. En exclusivité pour "Première Heure" il tente d'apporter un regard nouveau sur le plus célèbre des mercenaires accusé du meurtre du Président de la République des Comores Abdallah.

Le regard perçant, l'élégance "phénicienne", Elie Hatem avocat personnel de Bob Denard a préféré troquer la robe noire pour le costume trois pièces : "Il était important pour moi de prêter serment et de défendre un homme que j'aime et que je respecte. Son aventure en plein coeur du 20ème siècle claque au vent comme celle des pirates de l'ancien régime. Si tout se passe bien il viendra d'ailleurs réaliser un cycle de conférences à Levallois en septembre" avoue t-il sans renoncer à l'idée de faire même du célèbre "chien de guerre" un parrain de promotion de l'école.

Sa rencontre avec Bob Denard s'est faite au détour de chemins tortueux avec comme toile de fond cette perle de l'océan Indien qui s'appelle les Comores. En effet, Elie Hatem actuel Ministre Plénipotentiaire de l'état d'Anjouan (l'île sécessioniste qui réclame son rattachement à la France) ne pouvait qu'admirer celui qui fut l'homme fort de la République Comorienne : "Bob Denard est un mythe, une sorte de "corsaire" de la République comme il se définit lui-même. Nos chemins se sont croisés parce que nous avons en commun beaucoup de valeurs".

Le costume Havane, beige clair, la chemise bleue, la cravate soigneusement nouée, Bob Denard ressemble pour Elie Hatem à Jean Valjean. Malgré une attaque cardiaque jeudi dernier, celui dont le sort se joue en ce moment à la Cour d'Assises de Paris avec la reconstitution des faits et l'audition des témoins , jouit d'un fort capital de sympathie : "Bob Denard ne plaidera coupable que pour une seule chose, le fait d'être un homme à femmes" sourit Elie Hatem. Difficile en effet pour le "vieux", comme le surnomme affectueusement ses amis, de nier l'évidence puisque ses sept femmes sont venues le défendre corps et âme à la barre. Converti à l'Islam, celui qui rêvait de transformer les Comores en "Monaco" de l'océan Indien ne regrette rien. Promis, juré : "Il ne crachera pas en l'air" (comprenez, il ne balancera pas). Il est vrai que monsieur "Bob" dont les relations avec les services secrets français sont plus que troubles a amené plus de trente témoins pour sa défense : "Ils viennent tous des différents services de la République, leurs témoignages pèsera lourd" confie Elie Hatem qui ne regrette qu'une chose : que le procès n'ait pas eu lieu là-bas aux Comores.

La première semaine de procès aura servi à délier le fil d'Ariane du mythe Denard, dans une salle chaque jour particulièrement garnie où l'on aura vu la famille du Président de la République Comorienne assassiné Abdallah défendre l'accusé présenté : "comme un ami de la famille". Elie Hatem s'avoue confiant : "Je pense que Bob Denard sera gracié et qu'il vivra une retraite tranquille chez lui à Bordeaux. Il n'a pas tué le Président de la République parce que s'il avait un contrat pour cela il l'aurait fait autrement, c'est la panique qui a créé la bavure dans une période de coup d'état typiquement comorien". Reste une dizaine de jours de procès avant l'heure de vérité.

La retraite sonnera - t-elle après?. "La prison, non vraiment ce n'est pas possible" conclut Elie Hatem. La dernière femme de Bob Denard quitte la salle du Palais de Justice où l'homme qui sentait bon le sable chaud essuie de grosses gouttes de sueur... **C.B**

COUP D'ETAT AUX COMORES : LE PROCES DES AFFREUX EST FIXE AU 21 FEVRIER

Expertise médicale pour Denard

C'est le 21 février 2006 que s'ouvrira le procès de Bob Denard et de ses vingt-six mercenaires poursuivis pour la tentative de coup d'état aux Comores en septembre et octobre 1995 à l'encontre du président Djohar. Tous sont poursuivis pour « association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime ». Bob Denard pourrait ne pas assister au procès en raison de son état de santé. Une expertise médicale a été ordonnée. Son avocat, Me Elie Hatem, explique pourquoi.

La présence de Bob Denard, ici avec son avocat Me Elie Hatem, à son procès est incertaine. Il souffre de la maladie d'Alzheimer.

– Bob Denard ne s'est pas rendu à l'audience cet après-midi. Pour quelle raison?

– Mon client souffre de la maladie d'Alzheimer. J'ai demandé sa dispense de l'audience pendant toute la durée du procès. Je suis en contact tous les deux jours avec lui au téléphone. Il n'a aucun problème pour se déplacer, mais sa mémoire lui fait défaut. Il oublie très vite une conversation qui s'est tenue dix minutes auparavant. Ses facultés intellectuelles sont altérées. M. Denard, qui est aussi un ami, ne dispose pas de tout son discernement pour tenir un langage cohérent. Le tribunal peut lui poser une question sur les Comores. Et il peut répondre en parlant du Yémen ou d'un autre pays.

– N'avez-vous pas peur que l'on parle de maladie diplomatique qui, finalement, arrangerait tout le monde?

– C'est pour cette raison que j'ai demandé une expertise médicale. Le tribunal pourra constater l'état de maladie de M. Denard. On verra alors qu'il ne s'agit ni d'un coup de théâtre ni d'une astuce procédurale. Son état de santé ne permet pas à la justice de l'interroger conformément aux conditions fixées par notre code pénal.

Bob Denard démuni

– Vous êtes commis d'office dans ce dossier. A quel titre Bob Denard bénéficie-t-il de l'aide juridictionnelle?

– Bob Denard se trouve dans une situation financière catastrophique. Il touche une faible retraite de l'armée française (Il s'est engagé dans les Forces françaises libres en 1944 et a quitté l'armée en 1952 avec le grade de quartier-maître).

– On pourrait penser que votre client avait pris soin d'amasser un trésor de guerre durant ses différents coups à l'étranger.

– Tout le monde pense que M. Denard menait ses opérations dans un but lucratif. La réalité est toute autre. Malgré sa médiatisation, il n'a pas amassé de fortune. A plusieurs moments, il a effectivement brassé des sommes importantes. Mais cet argent lui avait été attribué par les services secrets pour ses missions qui, il faut le savoir, ne pouvaient se réaliser à l'insu des autorités françaises.

M. Denard se sentait personnellement engagé durant cette période de l'histoire dans la lutte contre le communisme et le totalitarisme. Il entendait sauvegarder les intérêts français dans le monde, en particulier en Afrique. Quand la diplomatie officielle ne pouvait pas intervenir, elle faisait appel aux services officieux de Bob Denard pour effectuer le travail.

– Quitte à employer des méthodes violentes et criminelles.

– On sait des méthodes violentes ont été utilisées. Mais aujourd'hui, M. George Bush intervient de façon particulièrement violente en Irak en déstabilisant le pays et la région. Le nombre de tués dépasse largement le nombre de morts intervenu depuis l'arrivée au pouvoir de Saddam Hussein. Je ne sais pas si l'on peut comparer Bob Denard à George Bush mais mon client apportait une certaine stabilité dans les pays où il intervenait, en particulier aux Comores. On ne peut pas mettre sur le même plan les atrocités commises par M. Bush et celles que l'on voudrait imputer à Bob Denard. Malgré tout, le président Bush paraît sympathique aux yeux d'une partie de l'opinion internationale.

« La France a laissé faire »

– En suivant vos propos, faut-il en déduire que Bob Denard ne comprend pas pourquoi la justice française a lancé des poursuites contre lui?

– Il ne comprend pas que la justice ne retienne que lui. Il n'a jamais agi à l'insu des autorités françaises. J'aurais voulu citer au procès l'ancien directeur de la DGSE, M. Maurice Robert, décédé il y a une vingtaine de jours, qui a confirmé devant le juge d'instruction que les autorités savaient ce que Bob Denard faisait. Cela dit, j'ai l'intention de citer plusieurs personnalités politiques dont M. Juppé, Premier ministre à l'époque, les responsables du Quai d'Orsay et de la cellule Afrique de l'Elysée, et pourquoi pas M. Chirac. Ce sera ma stratégie de défense. Ils doivent expliquer si c'est M. Denard qui est responsable de l'opération ou le gouvernement français. En 1995, M. Juppé était très hésitant. On sait que les autorités françaises ont laissé faire. Ensuite, elles ont changé d'avis.

Autre élément important : M. Djohar a été ramené à la Réunion et placé en quelque sorte en résidence surveillée. On sent bien qu'il y avait une volonté française d'en finir avec le régime du président Djohar considéré comme un régime corrompu.

– Bob Denard a-t-il l'impression d'avoir été lâché par la France?

– Il a l'habitude de sentir lâché au dernier moment. On a fait appel à lui quand on en avait besoin. Mais aujourd'hui, les personnes qui pouvaient venir témoigner pour lui sont décédées ou dans l'incapacité de se déplacer.

Un projet de film de Clint Eastwood

– Derrière la légende, on sait aussi que Bob Denard agissait pour régler ses affaires personnelles, faire vivre ses sociétés d'import-export.

– Je vous réponds par cette citation : « Il faut voir Jean-Jacques Rousseau vivre avant de l'écouter parler ». Si M. Denard avait agi pour des intérêts personnels et privés afin de s'enrichir, il ne se trouverait pas dans la situation qui est la sienne aujourd'hui. Complètement démuni.

– Bob Denard ne révélera donc jamais l'identité de ceux qui ont financé cette tentative de coup d'Etat aux Comores ayant coûté plus de dix millions de francs?

– M. Denard a toujours été un homme de principe. Il ne crachera jamais dans la soupe. Il ne dénoncera aucune personne et ne dévoilera jamais les sources de ses financements. Mais aujourd'hui, il est incapable de se souvenir d'une opération qui remonte à 1995.

– Fait-il aujourd'hui l'objet d'autres poursuites judiciaires?

– Non. Ni en France, ni à l'étranger.

– Bob Denard est donc complètement retiré des affaires. Lui qui n'a jamais aimé le mot « retraite ».

– Il est malade même si, physiquement, il n'a aucun problème. Pour lui faire plaisir, les gens autour de lui ne veulent pas lui faire sentir qu'il est à la retraite. En réalité, il n'a plus aucune activité depuis une dizaine d'années. Il mène une vie très simple en région parisienne avec l'une de ses épouses.

– Compte-t-il retourner aux Comores un jour?

– Ce sera très difficile en raison de son état de santé. Même s'il garde une épouse comorienne et deux enfants nés de cette union.

– Quel regard porte-t-il sur sa vie et sa carrière de mercenaire?

– Il sait que sa vie d'aventure a été faite de moments très heureux et très douloureux. Un mythe a été créé autour de son personnage de mercenaire. Clint Eastwood a d'ailleurs acheté des droits pour faire un film sur sa vie.

– A-t-il des regrets?

– Il regrette surtout d'être atteint par la maladie. Son état de santé ne lui permet pas de mener d'autres combats. Il serait prêt à partir pour de nouvelles aventures. C'est toute sa vie.

– Je pensais surtout au regret de n'avoir pas fait avancer vraiment la démocratie.

– Tout dépend par ce que l'on entend par démocratie. Pensez-vous que les Américains sont en train d'instaurer la démocratie en Irak en assassinant des innocents et en déstabilisant la région. Il faut se poser la question. Peut-on penser que les exactions de M. Bush commises au nom de la liberté et de la démocratie sont plus pardonnables que les petites opérations menées par M. Denard?

Entretien : Jérôme TALPIN

□ *Gros plan*

● **Repères.** Dans la nuit du 27 au 28 septembre 1995, Bob Denard et une trentaine de ses camarades avaient débarqué à bord de quatre zodiacs sur les côtes comoriennes. (lire le Quotidien de lundi).

Trois commandos s'étaient ensuite emparé des centres identifiés comme stratégiques, et avaient capturé le président Djohar. A la suite du coup d'Etat, Bob Denard et son équipe avaient installé un comité militaire de transition qui avait remis le pouvoir à Mohamed Taki et Saïd-Ali Kemal, deux membres de l'opposition au président Djohar, pour constituer un gouvernement provisoire. Mais le 4 octobre 1995, les troupes françaises étaient intervenues.

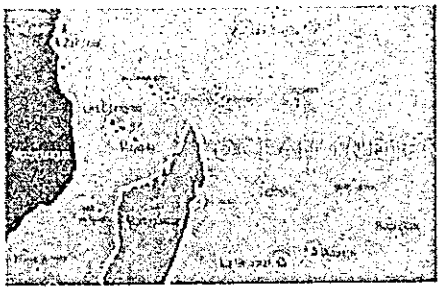

COMORES

L'éruption du Karthala baisse en intensité

L'éruption du volcan Karthala dans l'archipel des Comores, qui a commencé le 24 novembre, se poursuivait hier en baissant toujours d'intensité, indiquait l'observatoire vulcanologique, alors qu'environ 175 000 personnes étaient toujours privées d'eau potable.

Hier soir, l'alerte était toujours maintenue, alors qu'une fontaine de lave de 15 mètres était encore en activité dans le cratère, selon le chef de l'observatoire vulcanologique du Karthala, Hamid Soulé.

Quelque 175 048 personnes restent toujours privées d'eau potable, a précisé le chef de la gendarmerie, le lieutenant colonel Ismaël Mogne Daho.

Après avoir activement nettoyé les citernes de la cendre crachée par le Karthala qui les avait contaminées, les organismes chargés de ravitailler les villages en manque d'eau, principalement le Croissant-Rouge, l'Unicef, pompiers, gendarmes et PirOI, ont entamé depuis le début de la semaine une nouvelle étape : approvisionner la population en eau grâce à des camions citernes.

En zone rurale, les familles comoriennes disposent généralement de petites citernes pour recueillir les eaux de pluie en l'absence d'adduction d'eau.

« Nous sommes tous conscients que l'approvisionnement en eau depuis Moroni n'est pas la meilleure solution. Elle est coûteuse et délicate. L'idéal serait de pouvoir remplir les camions-citernes un peu partout dans l'île. Mais il n'y a pas de cours d'eau en Grande Comore. Il n'y a donc pas 36 solutions » indiquait Eric Bonamy, qui coordonne les opérations pour la PirOI.

Ce technicien estime que les moyens de la PirOI ne lui permettraient pas de continuer ces opérations au-delà des deux prochaines semaines. Pourtant, il n'est pas sûr que d'ici là, la situation soit réglée. La sécheresse perdure.

Déjà en avril

Par ailleurs, une équipe de scientifiques français de l'Université de la Réunion, dirigé par le vulcanologue Nicolas Villeneuve, séjournait mercredi au sommet du massif pour observer l'éruption et procéder à des prélèvements de matières, selon M. Soulé.

Le Karthala, à une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau de la capitale comorienne Moroni, est situé sur l'île de la Grande-Comore, l'une des trois îles qui forment l'archipel de l'Union des Comores. La Grande-Comore, d'une surface de 1075 km², compte environ 350 000 habitants.

En avril, le volcan était déjà entré en éruption, sans faire de victimes, mais contraignant environ 10 000 personnes à évacuer leur habitation. La précédente éruption du volcan remonte au 11 juillet 1991. Elle n'avait pas fait de victime, selon l'Institut de physique du globe à Paris. La dernière coulée de lave du Karthala date à 1977, lors d'une éruption qui avait détruit le village de Singani, à une vingtaine de kilomètres au sud de Moroni, sans faire de victime.

L'approvisionnement en eau des villageois a débuté, notamment au matériel livré par la PirOI de la Réunion.

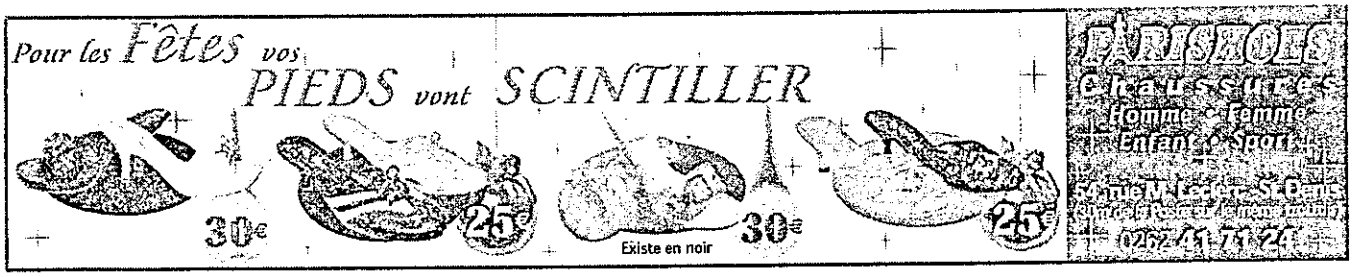

Elie Hatem, avocat de Droit international

POUR LE DROIT

"Anjouan en tant qu'Etat"

L'auto-proclamation de l'Etat indépendant d'Anjouan, le 3 août dernier, a-t-elle valeur juridique ? Nous avons posé la question à un avocat parisien spécialiste des questions de Droit international et de souveraineté. Sa réponse est claire : Anjouan réunit d'ores et déjà les conditions suffisantes pour exister en tant qu'Etat.

➤ L'île d'Anjouan s'est auto-proclamée Etat indépendant. Cette indépendance a-t-elle une valeur juridique ?

Elie Hatem

L'indépendance n'est pas une notion juridique. Elle exprime une liberté, le fait qu'une collectivité n'est soumise à aucune autorité extérieure pour gérer ses affaires. Un Etat peut être proclamé lorsque trois conditions sont réunies : l'existence d'une population, établie sur un territoire, gouvernée par un appareil souverain issu de cette collectivité, agissant pour le compte de celle-ci et non soumise à une autorité extérieure. D'un point de vue juridique, si Anjouan réunit ces trois conditions, on peut dire qu'Anjouan existe en tant qu'Etat.

➤ Même si cet Etat n'est pas reconnu par la communauté internationale ?

Elie Hatem

La reconnaissance n'est pas un élément de droit, mais de pure opportunité politique. Ce n'est pas une condition sine qua non pour qu'un Etat existe... Je m'intéresse par un exemple de près au cas de la République turque du nord de Chypre, créée en 1983 et reconnue uniquement par la Turquie. Ce qui ne l'empêche pas de vivre, avec l'aide de la Turquie et grâce à ses propres ressources naturelles. Autre exemple : le Pakistan. C'était au départ un Etat sécessionniste, il n'a été reconnu que par le suite, et joue aujourd'hui un rôle important à l'ONU...

"Anjouan en tant qu'Etat"

La reconnaissance confère seulement une sorte de légitimité qui permet de participer à des organisations internationales. Un pays peut difficilement vivre retranché, il a besoin des autres. Dans le cas de l'"Etat indépendant d'Anjouan", il est évident qu'une reconnaissance internationale lui serait très utile d'un point de vue matériel...

➤ Comment une telle reconnaissance s'obtient-elle ?

Elie Hatem

La reconnaissance internationale s'obtient en général progressivement, à mesure que le nouvel Etat s'affirme. Pour cela, il faut faire du lobbying politique, en commençant par des pays qui ont eux-mêmes besoin de s'affirmer sur la scène internationale - je pense notamment à certains pays arabes -, les convaincre qu'il sera plus intéressant pour eux d'avoir des relations avec Anjouan qu'avec les Comores.

(*) Elie Hatem est avocat, professeur de droit international et de sciences politiques à l'University of Boston, chargé d'enseignement à Paris XI.

Ce n'est pas nous qui le disons... ce sont les autres

■ En Grande-Comore, le Front national de la Jeunesse (FNJ) a donné un bel exemple d'intox lors de la tentative de la force comorienne de défense de mater la révolte d'Anjouan. On sait que cette opération, lancée le 3 septembre, s'est soldée deux jours après par la débâcle de l'armée comorienne. Le bureau politique du F.N.J. comorien, quant à lui, décrivait ainsi la situation le 5 septembre dans un tract diffusé à Moroni :

"1. Notre vaillante armée avait la situation en mains sans effusion de sang. La pacification de l'île d'Anjouan était presque acquise ; "2. Dans la nuit du 4/09/97 au 5/09/97 l'armée française est intervenue sur Anjouan. De Mayotte, une colonne d'environ 150 à 200 militaires français a débarqué sur la côte d'Anjouan. Elle a traversé la presqu'île de Jimiline. Arrivée sur la colline de Jimilime qui surplombe la ville de Ouani, l'armée française s'est déclenchée sauvagement à l'arme lourde sur les quelques soldats qui gardaient l'aéroport de Ouani. La puissance de feu entre les mains des agresseurs a entraîné des dégâts (...). Il n'est pas question de soutenir le gouvernement. Mais il est question de dénoncer l'agression de la France sur notre pays ».
Est-il besoin de préciser que tout cela est pure affabulation et qu'aucun soldat français n'a débarqué à Anjouan ? Les Anjouanais se sont défendus seuls et ils ont infligé une raclée à l'armée du président Taki.

■ Lu dans la dernière livraison de **La Lettre de Juréco** diffusée à Madagascar ce parallèle entre la situation dans la Grande Ile et les événements des Comores : « *Est-il besoin de chercher une explication aux revendications des séparatistes d'Anjouan qui veulent imiter Mayotte pour ne pas continuer à croupir dans la misère des Grandes Comores ? La proximité est ici mise en cause. En effet, comment leur en vouloir s'ils aspirent aussi à jouir comme tous les citoyens qui paient leurs impôts à de meilleurs soins de santé, de meilleures routes, de meilleures écoles... dont ils sont privés par la mauvaise gestion des politiciens. Si comparaison n'est pas raison, les politiciens malgaches gagneront à se remettre en question avant que les séparatistes ne hissent quelque drapeau dans quelque région réclamant leur indépendance ou leur recolonisation. C'est aussi une question de proximité.*»
Cette inquiétude fait suite à la déclaration publique, le 24 septembre dernier, du porte-parole du mouvement du professeur Zafy soutenant l'éventualité de la mise en place de « territoires libérés » dans le nord de Madagascar.

■ Pierre Romain, dans l'éditorial de **Lectures Françaises** (septembre 1997) ironise sur le silence et la gêne de l'intelligentsia à l'annonce de la révolte tricolore d'Anjouan : « *La vision planétaire de nos élites rose-caviar est de faire des Français avec des immigrés, par exemple des Marseillais avec des Comoriens, cela se fait depuis des années, mais pas de développer les pays pauvres pour y maintenir les autochtones.*»

P.P.

LE LIBAN RESSUSCITERA

Un entretien avec Elie Hatem

Elie Hatem est le président du comité exécutif du Mouvement pour le salut du Liban, un mouvement politique et culturel né en France en 1985 et réparti dans plusieurs pays où la diaspora libanaise est importante.

Le Mouvement pour le salut du Liban compte, bien entendu, des adhérents et des sympathisants au Liban. Elie Hatem, qui s'emploie depuis des années à défendre la souveraineté de son pays, est le descendant du cheikh Eid Hatem, administrateur général du Mont Liban, qui avait tenté de réinstaurer la principauté au Liban en 1861 (abolie par les Turcs en 1860), mais fut assassiné.

Elie Hatem dirige également une émission libanaise sur Radio Solidarnosc, sur 99 FM, tous les mercredis de 21 h 15 à 22 heures. Il jouit de la sympathie de bon nombre de dirigeants libanais de toutes tendances et confessions.

Nous avons recueilli dans cet entretien son analyse du problème libanais à la suite des événements dramatiques d'octobre dernier.

P. P.

Pierre Pujo : ***Que pensez-vous de la situation actuelle au Liban ?***

Elie Hatem : Elle est dramatique. Le Liban a perdu son indépendance et sa souveraineté. Le peuple libanais est martyrisé, opprimé, massacré, humilié par des armées d'occupation étrangères dans un silence international inquiétant. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, le pays est envahi ! L'économie n'existe plus, les libertés sont opprimées. Les Libanais sont contraints à l'exil, un exil dangereux qui vide ce qui reste du pays de ses jeunes et de ses cerveaux. L'émigration libanaise est massive vers le Canada : un bureau spécial pour l'immigration a été ouvert à Nicosie (Chypre) devant lequel des centaines de jeunes Libanais

Elie Hatem : « Je demande à nos amis français de nous soutenir »

attendent la délivrance du « visa-immigration » vers le nouveau continent. N'est-ce pas un moyen de destruction du Liban par ses ennemis ? On ne peut pas accuser les Libanais d'abandon de leur patrie. Après quinze années de guerre et de ruine matérielle, après la famine, la pauvreté et surtout à cause de l'oppression et de la tyrannie, les Libanais sont contraints à quitter leur pays pour trouver un emploi qui permettra à leurs familles de survivre. La population qui reste sur place est vieillie, dépourvue de moyens d'expression.

P. P. : ***Le Liban est-il mort pour vous?***

E. H. : Apparemment, il est mort. On ne peut pas aujourd'hui parler d'un Liban autonome ou d'un « Etat libanais » comme entité juridique. Il y a un effritement institutionnel total : vacance de la présidence de la République, de la présidence de la chambre (car le Parlement est dissout), absence de gouvernement et éclatement d'une Armée nationale garante de l'existence et de l'indépendance du pays. Malgré cela, la flamme de la résistance n'est pas totalement éteinte. La légende dit que Dieu séjourna au Liban, dans la Montagne. Il a fait de ces cèdres son temple. Et comme Dieu est uni avec sa maison, le Liban fait partie de Lui. Etant catholique et croyant en la Trinité divine, je vois le Liban comme Dieu incarné, comme le Christ. Il a souffert, il a été martyrisé, est mort. Au bout de trois jours, il ressuscita... Et le Liban ressuscitera aussi !

P. P. : ***Que pensez-vous de la reddition du général Aoun ?***

E. H. : Le complot contre le Liban existe depuis longtemps, bien avant l'arrivée au pouvoir du général Michel Aoun. Il est évident que ce dernier gênait sa réalisation par son « entêtement national ». Il a fallu l'éliminer. La crise du Golfe ainsi que l'évolution de la situation générale au Proche-Orient a facilité ce geste qui a fait basculer le Liban dans le chaos, en le livrant à l'armée d'occupation syrienne. C'est par une hypocrisie et une lâcheté internationale que le Liban est arrivé à cet état. Il a été abandonné au profit de médiocres calculs.

Une invasion déguisée

P. P. : ***On dit que c'est l'armée libanaise du général Lahoud qui a éloigné le général Aoun...***

E. H. : Ce n'est pas l'armée libanaise mais l'une des brigades syriennes proche de Hafez-el-Assad. Cette milice s'est comportée à l'égard de la population comme les « apparatchiks », ou les « apparatskis » de Roumanie. Comment expliquer le massacre des civils et les exactions contre la population par une armée qui prétend les protéger ? Il s'agit d'une invasion déguisée, hypocrite, du Liban. La Syrie a désigné un préfet pour le Liban, Elias Hraoui, et considère ce pays comme un département syrien. Je me demande comment la société internationale « légaliste » peut admettre une telle désignation contraire au Droit international. Le Liban est en guerre contre la Syrie officiellement depuis la déclaration de guerre faite par le général Aoun en mars 1989. Cette déclaration de guerre n'a même pas été mise en cause par ses successeurs.

P. P. : ***Que pensez-vous de la politique française au Liban ?***

E. H. : Personnellement, j'ai beaucoup d'estime et de sympathie envers mes amis français, quelle que soit leur tendance. Je suis sensible à l'appui populaire français à la cause libanaise, mais je suis déçu de la politique française en général. Malheureusement, la France a beaucoup perdu de son poids en politique internationale. Elle est victime de son contexte européen et de l'hégémonie américaine. On a vu comment elle a été engagée dans le Golfe. Elle ne semble plus en mesure de venir en aide au Liban comme elle l'a fait pendant des siècles.

P. P. : ***Quelle est votre action personnelle en vue de la reconquête de votre pays ?***

E. H. : J'essaie de rassembler mes compatriotes en commençant par la communauté chrétienne, en particulier maronite. Je travaille également, dans le cadre du Mouvement pour le salut du Liban, en vue d'alerter l'opinion publique internationale pour sauver mon pays. Je demande à nos amis français d'être aujourd'hui le plus possible près de nous, de nous soutenir et de participer à nos manifestations de toute nature pour restaurer l'indépendance du Liban.

Propos recueillis par Pierre PUJO

Le Liban aux Libanais !

LE 16 NOV 1989

• Elie Hatem est le président du Comité exécutif du Mouvement pour le salut du Liban. Depuis 1986, il anime chaque semaine une émission radiophonique libanaise à Paris *. Au moment où, après l'élection d'un "président" le 5 novembre, chacun s'interroge sur l'avenir du pays, nous avons souhaité recueillir son témoignage.

P.P.

* *Tous les mercredis de 21 h 15 à 2 heures sur* Radio-Solidarnosc *(99 FM).*

PIERRE PUJO. – Que pensez-vous de la situation actuelle au Liban ?

ELIE HATEM. – Le destin de mon pays semble déterminé par un cycle de violence interminable. Entre des envahisseurs gourmands, des super-puissances qui laissent faire pour satisfaire leurs propres intérêts, des dirigeants qui s'emportent, d'autres qui trahissent, des institutions paralysées ou quasi-mortes, les Libanais désespèrent de reconquérir leur souveraineté.

P.P. – Cependant, vous avez maintenant un président élu...

E.H. – L'élection de René Moawad ne change rien à la situation. Au contraire, elle risque d'effriter le Liban. René Moawad n'est pas le président des Libanais. Son élection est illégitime car elle émane d'un parlement illégitime, non représentatif du peuple libanais. Depuis vingt ans, nos députés n'ont pas changé. Ils s'entredésignent pour remplacer une place vacante à la mort de l'un de leurs collègues.

Cette élection est irrégulière car elle a eu lieu en territoire occupé à Tripoli sous la menace des Syriens. Je me demande qui a empêché les élections de se dérouler en temps normal avant l'arrivée du terme du mandat d'Amine Gemayel. Qui a entraîné le Liban dans cette situation dramatique ? C'est l'ennemi hypocrite qui change de position quand ça l'arrange ! Et nos "députés" se font avoir parce qu'ils sont, en partie, esclaves de l'argent ou parce qu'ils sont lâches ! Certains députés ont vendu leur pays en bons commerçants libanais qu'ils sont.

Malheureusement, une bonne partie de mes compatriotes n'a pas la notion d'intérêt national. Ils sont facilement manipulés par l'argent et omnubilés par leurs intérêts personnels. Prenons, par exemple, les Libanais de Paris qui, pour un bon nombre, vivent dans le faste et les apparences en oubliant définitivement leur pays. Beaucoup d'entre eux ne se sentent pas concernés par la cause, à moins qu'elle leur rapporte un intérêt matériel ou honorifique.

Elie Hatem.

Il manque la notion d'intérêt national

P.P. – Que pensez-vous de René Moawad ?

E.H. – Rien de particulier. Le Liban est habitué à des chefs d'Etat qui s'enrichissent aux dépens du peuple et de la "République". Je pense que ce fait n'est pas spécifique au Liban. C'est le cas de beaucoup de régimes républicains.

Sans beaucoup de critiques, je pense que M. Moawad est victime du sort. La question est de savoir si le peuple libanais lui permettra de gouverner. Et, s'il le fait, ce sont les forces étrangères qui s'y opposeront, en particulier la Syrie. Car, il faut le reconnaître, cette victoire syrienne au Liban l'a transformé en un département de la Syrie avec un préfet appelé "président".

P.P. – Etes-vous pour le général Aoun ?

E.H. – Je ne suis pas pour le général Aoun. Loin de vénérer une personne, je m'attache à une cause. J'estime qu'il a commis des erreurs politiques. C'est un homme qui s'emporte facilement. Mais il ne faut pas lui en vouloir : c'est un militaire qui n'a pas de notions de la politique ni de la diplomatie. Il a été conduit au pouvoir par nécessité. Il pense sauver son pays, quoiqu'il soit obnubilé par l'idée du pouvoir. Il a le mérite d'avoir déclenché cette situation, d'avoir brisé le

.../...

silence et accéléré le processus de la solution définitive au problème du Liban.

P.P. – Que pensez-vous de l'atteinte à la dignité du Patriarche maronite ?

E.H. – Ce n'est pas la première fois que des maronites s'attaquent à leur Patriarche. Le cardinal Pierre Koreich a subi avant sa "démission" (alors qu'il était encore patriarche) une atteinte, peut-être moins flagrante, à sa dignité. C'est dommage d'en arriver à ce point. Il y a des limites qu'il faut respecter ! Mais les Libanais sont saturés par la guerre. Ils ont perdu la raison. Il faut les comprendre. Ils sont peut-être déçus par le comportement de leurs "dirigeants spirituels". J'estime que, quand on fait de la politique, on doit faire abstraction de son rang de dignitaire religieux, et assumer les résultats ! Mgr Sfeir, en quittant son siège traditionnel et en se réfugiant dans une région occupée par la Syrie, a pris une position politique.

La souveraineté libanaise léguée à la Syrie

P.P. – L'accord de Taëf constitue-t-il une solution à votre problème ?

E.H. – Le premier motif de cet accord était d'aboutir à un cessez-le-feu. Les "députés" qui s'y sont rendus étaient en principe guidés par cette idée. D'autres sont fatigués par la guerre ou encore sont agents de l'étranger. Après de longues discussions ils se sont mis d'accord sur des réformes politiques institutionnelles en traitant surtout des relations libano-syriennes. Or la Syrie n'a jamais reconnu l'existence autonome du Liban depuis sa création juridique – le Grand Liban – au début du XX* siècle. Elle a toujours refusé d'avoir des relations diplomatiques ou officielles avec lui. Au lieu d'insister sur la création de relations diplomatiques entre la Syrie et le Liban comme garantie de la reconnaissance syrienne de la souveraineté libanaise, nos députés se sont contentés de tracer des relations privilégiées avec la Syrie et d'accepter des garanties "arabes" pour sa retraite du territoire libanais. Dans la deuxième partie de l'accord de Taëf, l'article 4 prévoit un redéploiement militaire syrien dans le Békaa, à Hammana, Mdeyrij et Aïn Dara. Il prévoit également **"d'autres points de redéploiement, en cas de nécessité"**, expression très large et confuse. Cet accord insiste aussi sur une collaboration d'éducation nationale, en matière économique, de défense nationale, etc. La souveraineté libanaise est ainsi léguée à la Syrie impérialiste.

P.P. – Et Israël dans cette affaire ?

E.H. – Israël est occupé pour le moment par ses problèmes internes. Il n'acceptera certainement pas un renforcement de la présence syrienne au Liban. Aujourd'hui, on parle de l'impérativité du retrait israélien du Sud-Liban en application des résolutions du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. Mais Israël objectera la présence, plus importante, syrienne au Liban qui menace la sécurité de sa frontière nord. Nous nous trouverons affrontés au fameux jeu : "Tu sors le premier. Je te suivrai !" Israël et la Syrie doivent sortir concommittamment du territoire libanais. Aujourd'hui, la menace vient beaucoup plus des Syriens que des Israéliens. Ces derniers qui sont arrivés à Beyrouth en 1982 s'y sont retirés.. Ils occupent aujourd'hui 10 % du territoire libanais. Or la Syrie qui en occupe 70 % envisage de mettre la main sur les 20 % du territoire non occupés pour avoir les 90 % du Liban qui passeraient sous sa domination.

Un nouveau Liban doit naître

P.P. – Et quelle issue à ce problème ?

E.H. – Aujourd'hui, la solution est dans la main du peuple libanais qui n'a plus confiance en ses dirigeants. Seul il peut décider de son avenir : ni le Parlement, ni le général Aoun, ni le "président élu", ni la France, ni la Syrie ou les Etats-Unis (complices de la Syrie) n'ont le droit de se prononcer. Le Liban est effrité, ses institutions ont éclaté parce qu'elles sont sclérosées et inadaptables. C'est le peuple libanais qui doit en créer d'autres. Il se fait entendre aujourd'hui par les manifestations, par les milices auxquelles il a adhéré et surtout par l'intermédiaire de ses intellectuels qui reproduisent ses aspirations. C'est un nouveau Liban qui doit naître. Nous en avons assez des longues trèves qui nous épuisent financièrement et économiquement et qui entraînent l'exode de notre jeunesse ! Le problème aujourd'hui n'est pas celui de la coexistence entre les Libanais, mais surtout celui de l'existence du Liban. Mes compatriotes s'entendront facilement entre eux pour définir une nouvelle formule qui régira leurs rapports quand les étrangers ne se mêleront plus de nos affaires.

Propos recueillis par Pierre PUJO

د. إيلي حاتم لـ«المحرر العربي»:

لست معادياً للسامية لأنني سامي.. ولكنني أدين الهيمنة الصهيونية التي تحكم العالم!

■ باريس ـ «المحرر العربي»:

د. إيلي حاتم هو وزير مفوض (مطلق الصلاحية)، محام في نقابة باريس، أستاذ في كلية الاقتصاد والحقوق في كلية باريس الحرة، عضو اللجنة الإدارية في حركة «العمل الفرنسي» وفي حركة سياسية أسسها شارل مورا Charles Maurras في أواخر القرن التاسع عشر ورئيس مؤسسة العمل من أجل الفرنكوفونية. حاتم زار لبنان أواخر الشهر الماضي برفقة أرملة أمبراطور فيتنام الأمبراطورة تايفون فين توي Tai Phuong Vinh Thui.

ومعروف ان مواقف د. إيلي حاتم السياسية الصريحة تزعج اللوبي الصهيوني في أوروبا وكذلك في الولايات المتحدة، إضافة إلى أن حاتم كان أول محام في فرنسا يكسب دعوى ضد الحركات الصهيونية في قضية فلوري Fleury حيث كان موكله متهماً بمعاداة السامية. «المحرر العربي» كانت قد تناولت هذه القضية بشكل مفصل حينها.

عشية زيارته إلى لبنان التقينا الدكتور حاتم واطلعنا منه على آرائه المتعلقة بالوضع العام في العالم العربي وأوروبا، عند هذا الحوار:

■ «المحرر العربي»: كيف تقيمون الوضع الحالي في العراق؟

– لقد ثبت اليوم للعالم أجمع وللرأي العام العالمي (الذي هيمن عليه طويلاً) بأن القوات الأنكلو ـ أميركية تحتل العراق عسكرياً. وقد نجح الأميركيون، أقله حتى اللحظة، بوضع يدهم على ثروات العراق، النفط تحديداً. بالنسبة لي أجد أنه من العار أن يقف العالم صامتاً تجاه موقف الولايات المتحدة الإجرامي تجاه نهب التحف والآثار العراقية التي تشكل جزءاً من التراث العالمي. وفي المقابل، هرولوا لحماية الآبار والمصالح النفطية.

■ «المحرر العربي»: تتحدثون عن احتلال بينما يتحدث الأميركيون وحلفاؤهم عن عملية «تحرير» فكيف تفسرون ذلك؟

– من وجهة نظر قانونية، وأيضاً أخلاقية، لو وجدت في السياسة ـ فنحن أمام احتلال.

أولاً، لأن تدخل القوات الأنكلو ـ أميركية (استخدام القوة) مناقض للمبادئ والأعراف الدولية، وتحديداً لشرعة الأمم المتحدة التي تمنع صراحة اللجوء إلى القوة في العلاقات الدولية. قد يكون استخدام القوة مسموحاً بصورة استثنائية في بعض الحالات، بمراقبة وبموافقة مجلس الأمن، وهذا لم يحصل في العراق. ثم، إنهم يتحدثون عن «تحرير» فليسمحوا لي أن أخالفهم الرأي. تحرير الوطن يقوم به فقط الشعب المقهور أو المحتل. ويأتي تعبيراً عن إرادة الناس الحقيقية وتحقيقاً للمصلحة الوطنية. كل تدخل أجنبي تحت هذه الحجة يشكل خرقاً لأهم مبادئ القانون الدولي العام؛ وهو عدم التدخل وحرية الشعوب في تقرير مصيرها بنفسها. إذا قبلنا بهذه الذريعة الأميركية، سيفتح الباب على كل الانتهاكات والتجاوزات، وسيشهد المجتمع الدولي سلسلة لامتناهية من التدخلات العسكرية. ففي القانون الدولي فكرة التدخل الإنساني ليست مقبولة حتى.

اسطورة الأسلحة المحظورة

■ «المحرر العربي»: نعم، لكن الأميركيين والبريطانيين تحدثوا عن خطر امتلاك العراق أسلحة محظورة تقليدياً.

– لا يغرنك أحد..! من ناحيتي، أملك الدليل المادي على عدم وجود هذه الأسلحة. منذ زيارتي الأخيرة للعراق في شباط الماضي، لم أكتف بزيارة المواقع المدرجة من قبل السيد باول مع الخبراء الفرنسيين، فقد تحادثت أيضاً، ولمدة ساعة تقريباً في فندق الرشيد، مع السيد هانز بليكس في هذا الموضوع. السيد بليكس، الذي بدا أنه تحت الضغط، أكد لي بأن العراق لا يمتلك أسلحة نووية ولا دليل لديه على امتلاكه أسلحة بيولوجية أو كيميائية غير تقليدية. دعونا لا نسقط في فخ التضليل الإعلامي الأميركي وفي حربهم السياسية. الولايات المتحدة لا تعرف منطقاً ولا أخلاقاً في السياسة. أكثر من ذلك، إنها تزدري بالقانون الدولي أو تستخدمه، لتجميل نزعاتهم التسلطية.

ولدي تجربة في هذا المجال لأنني كنت أستاذاً للعلوم السياسية والقانون في جامعة بوسطن لفترة طويلة، قبل أن أقدم استقالتي قرفاً من الموقف الأميركي الممسوك من قبل اللوبي الصهيوني.

■ «المحرر العربي»: ماذا تقصد بقولك هذا؟؟

– أقصد أن الولايات المتحدة لا تحكمها واشنطن بل تل أبيب وبأن الدولة الاتحادية المركزية الأميركية هي إسرائيل. كل القرارات تتخذ لمصلحة الصهيون الأكبر (والدليل هو... الدولار) بواسطة اللوبي الصهيوني الذي يتحكم بالتمويل العالمي وبوسائل الإعلام.

الموقف الأوروبي

■ «المحرر العربي»: ولكن ماذا عن الموقف الأوروبي بشكل عام والاتحاد الأوروبي بشكل خاص؟؟

– على غرار الولايات المتحدة، تتحكم الصهيونية بأوروبا وبالغرب عموماً بطريقة أكثر التواء ومداهنة. في الواقع، هناك حركات سرية تسيطر على المؤسسات ومراكز القرار الأوروبية، بشكل خاص على قطاعي الإعلام والمال، هذا ما يجعل الأوروبيين محرجين، ولهذا يتحينون الفرص للخروج عن صمتهم والتمرد على السلطة الصهيونية العالمية. وإليكم الدليل: التظاهرات الشعبية التي حصلت في أوروبا، في البداية لدعم الشعب الفلسطيني ضحية محاولات الإبادة التي ينفذها بحقه جيش الاحتلال الإسرائيلي؛ ومن ثم لدعم الشعب العراقي. كي لا أبدو مغالياً في أقوالي، أدعوكم إلى قراءة أو مشاهدة وسائل الإعلام المؤيدة أو الممتلكة من قبل الصهيونية: هي توزع الاتهامات بطريقة منظمة تجاه كل ما يتعارض مع الخط المرسوم للإمساك بالرأي العام. هكذا، يصبح توجيه الانتقاد لمجرم الحرب ومجرم الإنسانية، المسؤول المباشر عن مجازر صبرا وشاتيلا، أرييل شارون، معاداة للسامية، ويتحول دعم الشعب الفلسطيني الذي يقاوم بشجاعة احتلال بلاده والذي لجأ إلى حقه الشرعي في تقرير مصيره، دعماً للإرهاب. بل أكثر من ذلك، كل معارضة للحرب، للانتهاكات العسكرية والتجاوزات التي تقوم بها القوات الأنكلو ـ أميركية في العراق هي دعم لصدام حسين الذي صار بنظرهم الشيطان الأكبر وأخطر الديكتاتوريين على الإطلاق. عدا ذلك، أنا لا أفهم الموقف الأميركي الذي يدعي محاربة الديكتاتوريين. أليس منطقياً أكثر وسهلاً أكثر التدخل في كوبا، على قاب قوسين من الولايات المتحدة، أو في أميركا اللاتينية، قبل أن تقطع مئات آلاف الكيلومترات نحو الشرق الأدنى... كيف تفسر إذاً ـ جواباً على سؤالك السابق ـ عدم حصول تدخل في كوريا الشمالية بالرغم من تصريحها علناً عن امتلاكها أسلحة غير تقليدية؟؟

■ «المحرر العربي»: ما هو المخرج الذي تتصوره للعراق؟

– قال المتنبي:

ما كل ما يتمنى المرء يدركه

تجري الرياح بما لا تشتهي السفن

إذاً، وكما أشرت لكم، إن الحسابات الأميركية والصهيونية التي تحكم العالم بلا منازع منذ نهاية الحرب العالمية الثانية ليست دائماً صحيحة. في الواقع، هم الآن يسقطون في الفخ الذي نصبوه بأنفسهم: فالأسلحة التي أخضعوا بها العالم العربي ارتدت عليهم. لذا أعتقد بأن ناقوس الخطر يدق للأميركيين وحلفائهم في العراق كما يدق

إذا قبلنا بذريعة «تحرير العراق» فسيشهد العالم سلسلة لا متناهية من التدخلات العسكرية

الامبرطورة تايفون فين توي

للإسرائيليين في فلسطين المحتلة. الحرب ابتدأت الآن والحفاظ على مقاومة منظمة، مع الاستفادة من الرأي العام المؤيد للممارسة حقها الشرعي في تحرير الوطن وكذلك حق تقرير المصير وحرية الشعوب في أن تحكم نفسها بنفسها، سوف يسمح لكل الشرق الأوسط، ومن ضمنه العراق وفلسطين في استعادة السلام والاستقرار.

العراق ـ فلسطين: صلة وصل

■ «المحرر العربي»: تعتقدون إذاً بوجود رابط ما بين العراق وفلسطين؟

– بالتأكيد. على غرار العراق، فلسطين محتلة بطريقة لاشرعية من القوى الصهيونية التي استفادت من انتهاء الحرب العالمية الثانية لكي تفرض دولة عنصرية ودينية في المنطقة. قيام دولة إسرائيل هو الخطيئة الكبرى في تاريخ الإنسانية. وأؤكد لكم بأن إسرائيل هي التي تشجع على التعصب الديني وعلى التطرف بهدف خلق خريطة جديدة في هذه المنطقة من العالم مكونة من دول موحدة الدين وذات حكومات يرأسها رجال دين لتبرير نظامها (شكلها). عدا عن أن النظام اللبناني التعددي (تعددية الطوائف) أو العراقي العلماني والسوري العلماني يزعج الكيان العبري.

■ «المحرر العربي»: أنت متهم بمعاداة السامية (وأنت أيضاً على لائحة المعادين للسامية) كما وأنك صديق حميم لجان ماري لوبن في فرنسا، وأنت جزء من حركة سياسية توصف باليمين المتطرف (العمل الفرنسي)، وأنت مقرب من حزب الله اللبناني (لقد أجريتم أخيراً حديثاً مطولاً إلى تلفزيون المنار أزعج الإسرائيليين كثيراً) وأنت أول محام في فرنسا يكسب دعوى ضد الحركات الصهيونية. ألا تعتقد أن هذا يسيء إلى وضعك السياسي خصوصاً في الغرب.؟

– بداية، أوضح أنني سامي، ولا أفهم هذا الخليط، هذا الاتهام المنظم لكل شخص يسمح لنفسه أن يوجه انتقاداً طفيفاً للصهيونية أو لإسرائيل. لذا صور جان ماري لوبن وكأنه الشيطان لأنه أشار، لمرة واحدة، إلى أن الاعتداءات على اليهود أثناء الحرب العالمية الثانية ليست إلا جزءاً من تاريخ (رواية) هذه الحرب. أيجب أن نذكر أن الحرب العالمية الثانية كانت نتيجة بل وحتى تتمة للحرب الأولى وأن هاتين الحربين لا تشكلان إلا جزءاً من تاريخ القرن الماضي الذي شهد مئات الحروب والأحداث. القصة عينها حصلت مع السيد روجيه غارودي الذي أدين لأنه عبر عن رأي لم يعجب السلطة الصهيونية. وحالياً، أضيفت ضحية جديدة لهذا التزمت وهو زميلي باسكال بونيفاس، المقرب من الحزب الاشتراكي الفرنسي، والذي تجرأ ونشر كتاب «هل يمكننا انتقاد دولة إسرائيل؟»... كل ما يحصل يدعوك إلى الظن بوجود إرهاب فكري ونفسي في الغرب. أنتم تتذكرون قضية فلوري (Fleury) التي ربحتها في فرنسا وسببت لي كل هذه الهجمة من الجانب الصهيوني. لقد صرح موكلي، السيد بنوا فلوري في حديث له: «في فرنسا، كما في فلسطين، علينا أن نحارب الصهيونية». لماذا تفسر هذه المواقف بأنها معاداة للسامية وليس الاعتداءات على الإسلام أو المسيحية؟ لماذا يصمت عن سخرية الصهيونية من الكنيسة الكاثوليكية، من البابا ومن الفاتيكان؟ على كل حال، ألم يولد المسيح يهودياً؟ من جهتي، أنا أحترم دين وإيمان كل شخص كما أحترم انتماءه الاجتماعي أو الإثني. لو كنت عنصرياً، كنت أيدت الزواج بين الأقارب (نقيض الزواج المختلط) الذي يشكل الدليل النهائي على هذا الموقف. أنا مدافع عن الحريات. أنا مع السلام واحترام خصوصيات كل بلد. لهذا السبب، أنا أدين المشروع السياسي الصهيوني الذي يسير بعكس هذه المبادئ.

أهداف الزيارة

■ «المحرر العربي»: تتضمن، ضمن إطار مؤسسة الفرنكوفونية التي ترأسونها، زيارة إلى لبنان مع الأمبراطورة تاي فونغ فينه توي Tai Phoung Vinh thui أرملة أمبراطور فيتنام باو داي Bao Dai، ما مغزى زيارتكم؟ هل هناك رمزية ما لهذا الحدث الذي يجري في منطقة الشرق الأوسط؟

– لقد دعيت من قبل المركز الثقافي لبلدية دير القمر، وبالأخص من قبل صديقي الرئيس دوري شمعون، رئيس بلدية البلدة، الذي ينظم مهرجاناً للفيلم بالتعاون مع معهد العالم العربي في باريس. وقد قبلت هذه الدعوة حيث ستقدم مؤسستي ميدالية لأفضل فيلم يعبر عن القيم الفرنكوفونية.

في الواقع، في عالم يعاني من الهيمنة الأميركية والأنكلو ـ سكسونية المعززة بانهيار القلب الشرقي ونهاية الثنائية، بزوغ قطب جديد من الدول التي تتشارك القيم عينها من الحرية، فإن احترام الخصوصيات الوطنية والتاريخية وكذلك احترام القانون الدولي يصبح مطلباً ملحاً. وكما أشار السيد بطرس بطرس غالي، عندما كان أميناً عاماً لمنظمة الفرنكوفونية العالمية، لا يجب على الفرنكوفونية أن تتقوقع في مظهر لغوي أو ثقافي بحت، عليها أن تنفتح على كل بلد يشارك القيم التي نادت بها فرنسا تاريخياً بهدف خلق قوة جديدة تتعارض مع هيمنة العالم الأنكلو ـ ساكسوني.. هذا هو هدف مؤسستي التي ترغب أيضاً بتذكير العالم بأن منطقة الشرق الأوسط والمتوسط هي مهد الحضارات. لهذا استغليت هذا الحدث لأدعو جلالة الأمبراطورة Vinh Thui التي كان زوجها ضحية الاعتداءات الأميركية. هذه الزيارة التي تندرج في مرحلة دقيقة تمر بها المنطقة ستذكر الأميركيين وحلفاءهم بأن الشرق الأوسط سوف يكون بالنسبة إليهم فيتناماً جديدة!!.●

إيلي حاتم وهانس بليكس

«خسارة حبيقة الانتخابات أفقدته الحصانة... والمحاكمة ستشهد مفاجآت عدة»

ايلي حاتم محامي «كوبرا» لـ «الرأي العام»: دعوت شارون كشاهد في قضية موكلي

خاص - «الرأي العام»

اكد الدكتور ايلي حاتم محامي روبير حاتم الملقب بـ «كوبرا»، ان دفاعه عن موكله في المحاكمة التي ستجرى ايام ٩ و١٠ و١١ اكتوبر الجاري سيتضمن الاستماع الى عدد كبير من الشهود بينهم ارييل شارون زعيم حزب ليكود الاسرائيلي وذلك لكون اسمه مرتبطا مباشرة بمجازر صبرا وشاتيلا، وتوقع ان تشهد المحاكمة الطويلة مفاجآت عدة نظرا للوثائق التي تم جمعها والمتعلقة بما ورد في كتاب «كوبرا» الذي كان منع في لبنان وحمل عنوان «من اسرائيل الى دمشق».

واللافت ان ايلي حاتم يتواجه في هذه الدعوة مع المحامي الفرنسي هنري لوكلير الذي وكله حبيقة بالدفاع عنه وهو معروف بدفاعه عن منظمات لها امتدادات يهودية او صهيونية في فرنسا، بينما عرف الدكتور حاتم منذ سنوات بتوليه قضايا او الانتماء الى تيارات سياسية معادية للصهيونية وكذلك يتميز بعلاقات شخصية مع مناهضين للهيمنة على بعض القطاعات الفرنسية.

وكان سؤالنا الاول له في هذا الحديث الخاص لـ «الرأي العام» عن اخر تطورات الدعاوى بين حبيقة وكوبرا، وما هو المنتظر من الدعوى المقبلة على الاراضي الفرنسية، فاجاب:

«بعدما اقام ايلي حبيقة دعوى على روبير حاتم الملقب بكوبرا والذي كان مسؤولا عن امن حبيقة بتهمة القدح والذم امام محكمة الجنايات الفرنسية الغرفة ١٧ العام ١٩٩٩، واعتبرت المحكمة صالحة للنظر بهذه القضية، لان الكتاب الذي نشره كوبرا حول حبيقة باللغة الانكليزية وصدر عن دار نشر اميركية تم طلب شرائه من على الاراضي الفرنسية، وبعد التحقيق الاولي بالقضية من قبل القضاء الفرنسي تم تحويل القضية الى امام المحكمة الفرنسية في صورة رسمية في مايو الماضي، وحينها طلب ارجاء الدعوى الى موعد لاحق لدعوة الشهود واعداد الملف بناء على حيثيات الدعوى، وعينت المحكمة الفرنسية تاريخ المرافعة في ٩ و١٠ و١١ اكتوبر.

● لماذا ٣ ايام؟

- ذلك لاني طلبت عددا كبيرا من الشهود يتجاوز ٢٠ شخصا وهم قادمون من دول عدة».

● سمعنا ان ثمة شهودا اسرائيليين ومنهم ارييل شارون زعيم الليكود، ما صحة ذلك، ومن هم الشهود الآخرون؟

- «صحيح دعوت شارون وايضا شهودا آخرين، لاني اردت ان اوضح حقيقة ما جرى فعلا في مجازر صبرا وشاتيلا، لكن هناك ايضا فلسطينيين، فانا اعتبر شخصيا ان جريمة صبرا وشاتيلا لا يمكن التسامح بها او العفو عنها، واتساءل لماذا اليهود يستطيعون اثارة محارقهم التاريخية بعد ٥٠ عاما على مرورها ونحن لا نستطيع اعادة النظر بجريمة حصلت قبل اقل من عشرين عاما؟».

● هل اكد لك شارون مجيئه؟

- «ما عليك سوى المجيء في ٩ اكتوبر».

● لكن حبيقة وفي مقابلة متلفزة في لبنان، اكد ان لجنة التحقيق الاسرائيلية براته من المجازر؟

- «تعلمون ان حبيقة تعامل مع الاسرائيليين وهو بالتالي من الناحية القضائية شريك لهم، ولذلك لا يمكن الاخذ جديا بما نشر هنا وهناك على لسان الاسرائيليين الذين كانوا حينها شركاء، ولا ننسى ان حبيقة وفي تلك المقابلة قرأ المقاطع التي يريدها من الكتاب وهناك مقاطع اخرى تكبله».

● هناك اسئلة كثيرة عن مدى صحة ما يقوله «كوبرا» في شان جرائم الحرب والاغتيالات والقضايا النسائية، هل انت واثق تماما بما يقول، وهل ستدافع عن كل ما ورد في كتابه او مقابلته الى قناة «الجزيرة»؟

- «انا قبل كل شيء محام فرنسي ادافع عن موكلي ولي ضميري المهني المستقل عن اي علاقة خاصة، وفي هذا الاطار دعوت الشهود لاطلع بنفسي على حقيقة ما كتب وقيل، وانطلاقا من هذا نستطيع اقناع المحكمة بصحة ما قاله موكلي».

● هل ثمة علاقة قرابة بينكما خصوصا ان عائلته هو الاخر حاتم؟

- «لا ليست ثمة قرابة عائلية».

● هل من الناحية القضائية يمكن للقضاء الفرنسي ان يستدعي حبيقة؟

- «هذا يقرره القضاء الفرنسي، وانا لا استطيع ان احل مكان القضاء الفرنسي واقرر».

● لكن هل طلبته انت كشاهد؟

- «حين رفعت الدعوى في مايو، كان حبيقة نائبا ولديه مسؤوليات سياسية وحصانة ديبلوماسية في لبنان، لكن اليوم بعدما فشل في الانتخابات، طلبت من محاميه الزميل هنري لوكلير ان يطلب منه ان يتواجد في المحاكمة وذكرت المحكمة ان هذا كبير الاهمية لانه يسمح لنا حين نتاكد ان حبيقة مسؤول عن كل هذه الجرائم وهي ضد الانسانية ان يقيموا ضده مذكرة توقيف دولية واحالته الى المحاكمة بتهمة ارتكاب جرائم ضد الانسانية كما حصل لمجرمي الحرب مثلا في يوغوسلافيا ورواندا وبوروندي والحرب العالمية الثانية وغيرها.

● لماذا تركز على حبيقة؟

- «لان القضية التي امامي تتركز عليه، وليس بيني وبينه اية عداوة شخصية، لا بل اني لا اعرفه شخصيا، لكن انا استفيد من هذه الدعوى لافتح ملفات كل الذين قاموا بجرائم حرب ضد الانسانية اكانوا لبنانيين ام غير لبنانيين وخصوصا الاسرائيليين المسؤولين عن مجازر صبرا وشاتيلا والذين نفذوا ايضا مجزرة قانا والتي تعتبر جريمة ضد الانسانية كغيرها من ممارساتهم البشعة ضد لبنان والفلسطينيين رغم انهم لايزالون يشكون مما حصل لهم بالطريقة نفسها في الحرب العالمية الثانية».

● هل تلقيت اي اتصالات من قبل حبيقة او محاميه او لنقل تهديدات؟

- «لا، لم اتلق اي تهديدات، لكن لي اتصالات جيدة مع محاميه وهو شخص احترمه لانه ينتسب الى الرابطة الفرنسية لحقوق الإنسان وبالتالي ينتسب الى الفيدرالية الدولية لحقوق الإنسان التي انا ايضا انتسب اليها وبالتالي فإننا زميلان في صورة غير مباشرة، مع الإشارة الى اني دخلت الى هذه الفيدرالية بفضل الزميل المحامي المعروف محسن سليم.

● هل إقامة دعوى ضده في فرنسا تلغي محاكمته في لبنان؟

- «اقيمت دعوات عدة عليه في لبنان من قبل حبيقة او زملاء ينتمون إليه او مقربين منه، لكن المحاكمة في لبنان وكذلك الاحكام التي صدرت تتعلق فقط بكوبرا في لبنان، والحكم الذي قد يصدر في باريس يطبق عليه في فرنسا».

● حبيقة ربح الدعاوى في لبنان، الى اي مدى كانت المحاكمة مستقلة عن السياسة في لبنان؟ وما رايك بالأحكام؟

- «للأسف انا لا اعيش ولا امارس مهنتي في بلدي الأصلي لبنان، لكني أعتقد لو اني رافعت عن كوبرا في لبنان لكنت ربحت الدعوى».

● هناك دعوات اخرى رفعها حبيقة ضد قناة «الجزيرة» التي نشرت المقابلة مع كوبرا وكذلك ضد صحيفتنا «الرأي العام»، هل انت على اتصال مع هاتين الوسيلتين الإعلاميتين؟

- «انا محامي مكتب الجزيرة في فرنسا، لكن الدعوى التي رفعت ضد الجزيرة لم ترفع في فرنسا، ولو حصل ذلك لكنت دافعت عنها، ولا اعتقد ان الجزيرة او الراي العام ارتكبتا خطأ قضائياً فهما اجرتا او نشرتا كلاماً ممنوعاً نشره في لبنان وهذا يتعلق طبعاً بحريات إعلامية لا علاقة لها بالجرائم. ولا اعتقد ان الجزيرة اتهمت حبيقة بشيء وإنما استمعت الى ما قاله كوبرا. واذا ارادت «الراي العام» ان تتولى الدفاع عنها في فرنسا فانا جاهز لا بل ارحب بذلك».

● المعروف كما قلت ان هنري لوكلير ينتمي الى المدافعين عن حقوق الإنسان في العالم، فكيف تولى إذا قضية حبيقة إذا كان الاخير متهماً بجرائم حرب؟ كيف يبرر ذلك؟

- «إنه سؤال ينبغي طرحه على لوكلير وانا لا أستطيع من منطلق اخلاقية المهنة ان اقيم عمل زميل لي».

● لكن الم تطرح عليه السؤال؟

- «بصراحة لا حتى لا احرجه، لكن من يدري لربما المحاكمة ستشهد مفاجآت كبيرة».

● هل من محامين لبنانيين سيشاركون لوكلير في المرافعة عن حبيقة؟

- «لا اعتقد، لانه لو كان ثمة محامون لبنانيون لكانوا اتصلوا بي، وهذا ما تفرضه المهنة».

● ماذا جاء في دعوى حبيقة على كوبرا تحديداً؟

- «ايلي حبيقة يقول إن كل ما ورد في الكتاب عار عن الصحة».

● وهل تحققت انت مما ورد في الكتاب؟

- «درست كل مقطع وجملة ونقطة، وكل ما وجدت انه سيثير أسئلة جمعت له كل الإثباتات، لا ننسى ان كوبرا خرج وفي حوزته الكثير من الوثائق التي لم تنشر حتى اليوم، وهو شاهد أساسي».

● هل موكلك تعرض لإغراءات أو ضغوط او تهديدات منذ نشر الكتاب وإجراء المقابلة؟

- «ربما، لكنه لم يقل لي شيء. وهو وكلني للدفاع عنه في قضية الكتاب».

● هل يخشى على حياته، وهل ان السلطات الفرنسية تضمن له الحماية، وباي صفة يقيم في فرنسا، لاجئ سياسي مثلاً؟

- «هو كان تقدم بطلب لجوء سياسي، وملفه هو طبعاً بين ايدي السلطات الفرنسية، ولا شك أن الفرنسيين وبعد الحملة الإعلامية العنيفة ضده تؤمن له حماية خاصة، والمعروف ان فرنسا تضمن حماية اي شخص يقيم على اراضيها وقد يتعرض للتهديد، وهنا الحريات الفرنسية لا تتعارض مع الحماية المطلوبة، فهو ومنذ قدم طلب اللجوء بات رسمياً مقيماً على الاراضي الفرنسية».

● في حال ربح الدعوى في فرنسا، هل ستطلب استئناف الأحكام في لبنان، أم انها باتت غير قابلة للطعن؟

- «كلما يتعلق بلبنان، فإن لكوبرا محامين له هناك، ولننتظر ما سيحصل هنا في فرنسا ونرى بعدها كيف نطور الملف القضائي».

● ثمة من يقول انك كالمحامي الشهير جاك فيرجيس دائماً تبحث عن قضايا مثيرة للرأي العام، فانت محامي مثلاً المرتزق الفرنسي الشهير بوب دينار وملكة مصر السابقة فضيلة وغيرهما من الشخصيات الأخرى.

- «ربما هي الصدف، لكن انا دائماً اعتبر ان المحامي عليه الدفاع عن الناس الذين ربما أخطأ الرأي العام في مرحلة معينة في الحكم عليهم، وهناك من لا يجرؤ ربما للدفاع عنهم تحت سيطرة الراي العام، لكن حين نوضح الحقيقة ونعطي القضاء حقه وتنجلي الحقائق يصبح إلدفاع عن هؤلاء الأشخاص قضية إنسانية قبل كل شيء، ولا اعتقد ان القضايا هي التي تشهر المحامي وإنما نزاهته».

● لكنك بدأت أيضاً منذ فترة بالتقدم باتجاه قضايا مناهضة للصهيونية العالمية، الا تخشى ان يؤثر ذلك على عملك في الغرب نظراً لسيطرة اليهود على الكثير من القطاعات وتاثيرهم على الرأي العام؟

- «يجب ان نقاوم كل توتاليتارية وخصوصاً الصهيونية ويجب ان نكون شجعاناً لنقوم بذلك، وانا لا احارب لا طائفة ولا شعباً وإنما التوتاليتارية من اينما اتت. واعتقد انه من خلال علاقاتي الواسعة في فرنسا وغيرها، فانا درست القانون في باريس لكن ايضاً في بريطانيا، توصلت الى نتيجة مفادها انه من الممكن قضائياً إعادة بحث اي ملف مهما كان خطراً إذا ما وجدنا الدلائل الكافية لإثبات صحته، ولست من الذين يخضعون للترهيب الفكري».

حبيقة وكوبرا ايام الوفاق

خبر دعوى حبيقة ضد «الرأي العام» و«الجزيرة» كما وردت في وكالات الانباء

النجوى

WWW.ALMASSIRA.COM

أسبوعية سياسية اجتماعية مستقلة

المسيرة ش.م.ل.

تصدر عن شركة
AL-MASSIRA S.A.L. - AL NAJWA
WEEKLY NEWS INDEPENDANT MAGAZINE

Issue N°281

بعد خطف العقيد:
سمعة الموساد بالأرض

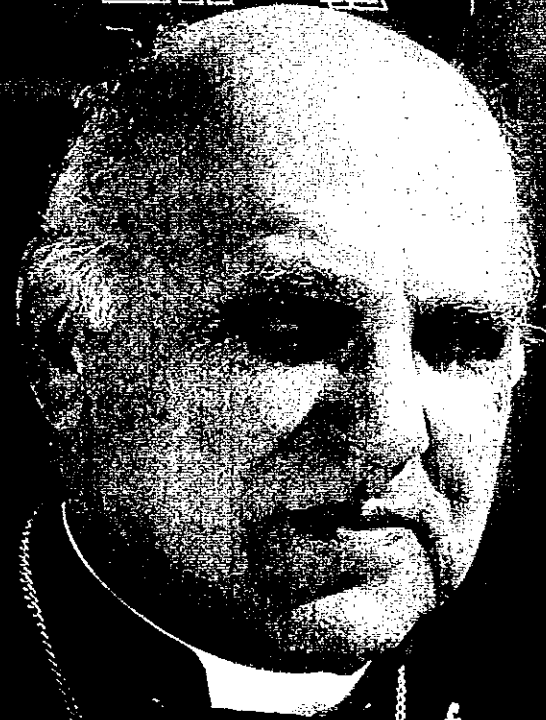

بطريرك أورشليم:
لاستراتيجيا تحفظ مسيحيي الشرق

طريقة الخيانة

من اسرائيل
الى
دمشق

محامي كوبرا:
هكذا تحوّل حبيبة
من مدعٍ الى ضحية

جمعنا الوثائق وسمّينا الشهود فسحبت الدعوى

محامي «كوبرا»: هكذا تحوّل حبيقة من مدّعٍ الى ملاحق

في ٩ تشرين الاول الجاري سحب النائب والوزير السابق الياس حبيقة الدعوى التي كان تقدم بها ضد مرافقه السابق روبير حاتم (كوبرا) امام القضاء الفرنسي، بتهمة القدح والذم اللاحقين به جراء كتاب حاتم «من اسرائيل الى دمشق». في بيروت صدر «بيان رسمي» يوضح اسباب التراجع. وفي باريس قيل كلام كثير حول ملاحقة دولية كانت مرتقبة وحقائق اكثر ايلاما ووثائق دامغة بالصوت والصورة والشهادات الحية. ماذا في الوقائع؟ محامي الدفاع عن «كوبرا» الاستاذ اللبناني - الفرنسي ايلي حاتم، يكشف التفاصيل، لقضية لم تنته بعد، وباتت اليوم في مرحلة ملاحقة المدعّي السابق، في انتظار تطورات اخرى امام محاكم اخرى.

جان عزيز

يبدأ المحامي ايلي حاتم بعرض تطورات القضية منذ بداياتها. يقول: «الدعوى هذه كان تقدم بها السيد الياس حبيقة ضد روبير حاتم منذ نحو عام ونصف العام، على الاراضي الفرنسية، لان الكتاب الذي يحمل توقيع السيد حاتم وعنوانه «من اسرائيل الى دمشق»، وكان كتب باللغة الانكليزية ونشر في الولايات المتحدة، بيع من اشخاص على الاراضي الفرنسية. احيلت الدعوى الشخصية على التحقيق ومثل روبير حاتم امام قاضي التحقيق الفرنسي لضبط افاداته كمدعى عليه. وتبين في هذه المرحلة ان السيد حاتم عاجز عن توكيل محام للدفاع عنه نظرا الى عدم قدرته على تحمل الاعباء المالية لذلك. تم تكليفي من قبل المحكمة للدفاع عن حاتم (على طريقة المعونة القضائية في بيروت) ويهمني هنا ان اوضح ان لا علاقة قرابة بيني وبين السيد حاتم، كما انني لم اكن اعرفه قبل توكيلي من قبل القضاء الفرنسي للدفاع عنه، واعتقد ان القضاء اختارني كوني لبناني الاصل واتكلم اللغة العربية تمكينا للمتهم من الدفاع عن نفسه على اكمل وجه. اما التطابق في اسمي عائلتينا فلم يكن الا من باب المصادفة البحتة».

ويتوقف المحامي حاتم عند المراحل الاولى من الآلية القضائية التي شهدتها الدعوى، خصوصا ان التهمة التي ساقها حبيقة ضد موكله كانت القدح والذم، فيوضح المحامي حاتم انه «منذ مراحل التحقيق الاولى سجلت لدى القاضي المكلف به نقاطا عدة ابرزها ان الكتاب وضع باللغة الانكليزية وبالتالي فهو ليس موجها في شكل محدد الى الناس المقيمين على الاراضي الفرنسية، كما يتضمن امورا ومسائل لا تهم الرأي العام الفرنسي تخصيصا، وهو صادر عن دار نشر موجودة في الولايات المتحدة الاميركية، كما اثبت التحقيق القضائي الفرنسي نفسه على عكس ما قيل. وردد في هذا الشأن، كما أن الكتاب يتوجه في شكل اخص الى المواطنين اللبنانيين المقيمين على الاراضي الفرنسية، وربما الى سواهم من المهتمين بموضوعه. ومع تقديمي هذه الملاحظات واستنتاجي منها ان لا ضرر شخصيا فعليا الحقه الكتاب بالسيد حبيقة - بمعزل عند هذا الحد من البحث عن مدى صحة مضمونه والوقائع التي يوردها - كانت المفارقة التي يجب تسجيلها والتنويه بها للمقارنة مع ما حصل بعد اكثر من عام، ان محامي السيد حبيقة اصر بإيعاز وطلب من موكله على المضي في الدعوى على الاراضي الفرنسية».

ويفتح المحامي حاتم هنا هلالين ليشير الى ان «وكيل السيد حبيقة هو المحامي هنري لوكلير، وهو الرئيس السابق والرئيس الفخري الحالي للرابطة الفرنسية للدفاع عن حقوق الانسان، التي تنتمي بدورها الى «الفدرالية الفرنسية لحقوق الانسان» التي اتشرف انا ايضا بالانتماء اليها وكان ذلك على يد المحامي الاستاذ محسن سليم».

ويعود حاتم الى سير الدعوى شارحا ان «قاضي التحقيق بعد ختمه واصدار قراره احال الملف امام الغرفة السابعة عشرة في محكمة الجزاء في باريس للتقاضي. ولقد انعقدت امام هذه المحكمة ثلاث جلسات في الدعوى بعد تثبيت تشكيل الخصومة وصلاحية المحكمة. وكانت الفترات الفاصلة بين كل من الجلسات اقل من ثلاثة اشهر، لان هذه المدة كافية لسقوط القضية استنادا الى عامل مرور الزمن، حسب القوانين الفرنسية. وفي هذه الجلسات كانت المؤشرات كلها تظهر استمرار الادعاء في القضية وتؤكد على ذلك». وعند هذا الحد يكشف المحامي حاتم الوقائع الاخيرة التي قد تكون حاسمة في تبديل مسار الدعوى

طلبت مثول حبيقة بعد سقوط حصانته النيابية كما مثول تمرز وعون وشارون وآخرين

فيوضح انه «قبل ايام من الجلسة الاخيرة التي كانت مقررة في ٩ تشرين الاول الجاري، تقدمت من هيئة المحكمة بلائحة اولية للشهود الذين انوي استدعاءهم للادلاء بافاداتهم، وزودت زميلي لوكلير بنسخة عن تلك اللائحة، عملا بمناقبيتي المهنية واعراف الخصومة القضائية، وكان يمكنني قانونا عدم فعل ذلك، لكنني اردت حدا اقصى من اظهار الحقائق المتبادلة من طرفي الدعوى. كما تقدمت من هيئة المحكمة وحدها بلائحة اولية ايضا بالوثائق التي انوي ابرازها في اثناء المقاضاة».

ويكشف المحامي حاتم ان لائحة الشهود هذه كانت طويلة، مع انها اولية، وتضمنت اسماء كثيرة منها «رجل الاعمال اللبناني - الاميركي روجيه تمرز (الذي يروي الكتاب تفاصيل خطفه وابتزازه) العماد ميشال عون، الوزير الاسرائيلي ارييل شارون اضافة الى شخصيات سياسية اخرى كانت مستعدة للشهادة، وبات من الافضل اليوم عدم البوح بأسمائها، كما تضمنت اللائحة اسماء اشخاص فلسطينيين كانوا سيأتون الى الولايات المتحدة الاميركية ومن اي دول اوروبية عدة للادلاء بشهاداتهم حول مجزرة صبرا وشاتيلا». ويضيف المحامي حاتم ان «الجلسة ما قبل الاخيرة، او آخر جلسة تثبيت وكان موعدها في ٣ ايلول الماضي، شهدت ايضا تطورا مهما، اذ تقدمت من رئيس المحكمة طالبا مثول المدعي السيد الياس حبيقة شخصيا امام هيئتها لطرح الاسئلة عليه كشاهد اساسي في الاحداث التي تناولها الكتاب، وخصوصا في موضوع احداث صبرا وشاتيلا التي اعتبرها شخصيا جرائم ضد الانسانية، واوضحت في تلك الجلسة امام هيئة المحكمة ان لا عائق لجهة حصانة السيد حبيقة النيابية، فالطلب المقدم في ٣ ايلول يقتضي حسب الاعراف الفرنسية لابلاغ الشهود المقيمين خارج فرنسا مدة شهرين، كانت ستبدأ بعد الجلسة التالية المقررة في تشرين الاول، ما كان سيعني استحقاق الاستدعاء والسيد حبيقة لا يتمتع بأي حصانة نيابية، وكنت بكل وضوح انوي اغتنام الفرصة لاعادة فتح احدى اكثر الصفحات سوادا من الحرب اللبنانية، خصوصا الجرائم ضد الانسانية التي تخللتها».

«بعد ايام من تلك الجلسة - يقول المحامي حاتم - نشرت صحيفة «ليبراسيون» الفرنسية مقالا حول الدعوى وكشفت وقائع الجلسة واشارت الى ما كنت

طلبت من هيئة المحكمة، ما اثار الموضوع للمرة الاولى منذ بداياته القانونية، امام الاعلام والرأي العام الفرنسيين. وبعد ايام قليلة على ذلك فوجئت بتلقي رسالة من زميلي لوكلير يبلغني فيها ان السيد حبيقة قرر سحب دعواه بحجة انه تبين ان الكتاب موضوع المقاضاة لم يبع منه الا نسخة واحدة على الاراضي الفرنسية، وانه بالتالي لم تلحق به اضرار معنوية فعلية». ليتوقف المحامي حاتم عند هاتين النقطتين متسائلا: «ولكن لماذا لم يقبل السيد حبيقة بهذا الدفع نفسه كما كنت تقدمت به منذ اكثر من سنة؟ والاهم كيف يسوق ذريعة بيع نسخة واحدة من الكتاب وقرار قاضي التحقيق الذي تمت بموجبه احالة الملف الى المحاكمة والذي تبلغنا، كما انجزه المدعي المالي يؤكد تثبت القضاء الفرنسي من بيع الكتاب موضوع الدعوى على الاراضي الفرنسية؟» ويضيف المحامي حاتم انه عاد فكرر هذه التساؤلات امام هيئة المحكمة في جلستها الاخيرة في ٩ تشرين الاول الجاري، سائلا رئيسها: «كيف يعقل انه بعد عام نصف على رفض هذا الدفع، وبعد ثلاث جلسات للتثبت وتشكيل الخصومة، وبعد قرار قاضي التحقيق اكتشف المدعي الان – انه لم تلحق به اضرار معنوية فعلية؟ وكان هذا السؤال كافيا لنسف اسنادات تصرف المدعي امام هيئة المحكمة، كما يقول حاتم: «كيف تقدم المدعي بالدعوى؟ وكيف خاض لعبة تجاذب كبيرة مع المدعى عليه ومع الهيئات القضائية الفرنسية لتأكيد صلاحية القضاء الفرنسي النظر في القضية التي اعتبرها قدحا وذما الحقا به اقصى الاضرار على الاراضي الفرنسية نفسه ثم يسحب الدعوى الان بحجة ان لا ضرر لحق به؟ ولماذا يحصل ذلك بعد فشله في الانتخابات النيابية؟ الاجوبة طبعا موجودة لدى السيد حبيقة كما لدى زميلي المحامي لوكلير، الذي لا اعرف اذا كان في امكانه اجابتكم عنها».

ويوضح المحامي حاتم ان القضية لم تنته مع سحب الدعوى، اذ ترافع هو امام هيئة المحكمة مؤكدا قيام السيد حبيقة بملاحقة خاطئة او مفرطة ضد موكله روبير حاتم (Procedure abusire) مطالبا المحكمة تغريم المدعي مبلغا قدره ٣٥٠ الف فرنك فرنسي، تعويض ضرر لموكله السيد روبير حاتم، مبديا اسفه العميق امام القضاة «لتفويت فرصة ثمينة لكشف حقائق ضرورية حول جرائم خطيرة ارتكبت ضد الانسانية، حول جرائم حرب وجرائم تعذيب وحشية قام بها عدد من الاشخاص من دون اي عقاب».

واضاف المحامي حاتم: «غداة محاكمات البوسنة والصرب، وبعد نحو ٥٠ عاما من محاكمات الحرب العالمية واصرار اليهود على الاستمرار في تلك المحاكمات، اجد ان من حق اللبنانيين معرفة حقائق الجرائم التي وقعت على ارضهم. وهذا الامر ليس موجها ضد السيد حبيقة شخصيا، بل يهدف الى كشف الحقيقة ومعرفتها واعلانها».

ويكمل حاتم شارحا استمرار الدعوى: «صحيح ان سحب المدعي شكواه ادى الى وقف الملاحقة من قبل الحق العام، غير ان طلبنا ادانة السيد حبيقة بتهمة الملاحقة المفرطة ضد موكلي، لقي على ما يبدو تجاوبا من الهيئة المعنية. اذ ثبت اولا ان من صلاحية المحكمة النظر في طلبنا المضاد، كما يجري التثبت الان من ان ضررا فعليا لحق بموكلي، فهو بات يعيش في ظل

لدينا اشرطة مصورة لضحايا جرائم وتعذيب وبعضهم كان سيكرر ذلك في المحكمة

حماية امنية مشددة مع تبديل اماكن اقامته باستمرار، نتيجة معلومات وتحليل وتقويم توافر لدى الجهات الامنية المعنية كما كانت الدعوى تهدف الى اضراره ماديا عبر منع بيع كتابه. يبقى اذن ان تبت المحكمة في طلبنا لجهة تضمين السيد حبيقة التعويض المطلوب والبحث جار في المستند القانوني لذلك لا غير، علما انني كمحام مكلف من المحكمة، لا علاقة مادية لي بهذه الناحية من المقاضاة، اذ ان بدل اتعابي من الدعوى محدد ويتراوح بين الفي فرنك فرنسي وثلاثة الاف. لكن بمعزل عن ذلك انا اعتبر انني قمت بواجبي المهني والضميري والانساني كاملا، ودافعت عن موكلي خير دفاع وتمكنت من قلب الدعوى رأسا على عقب، حتى بات المدعي ملاحقا». علما ان الموعد المقرر للجلسة التالية لم يحدد بعد، وينتظر تعيينه في غضون شهر.

ويكشف المحامي حاتم ايضا ان تطور الدعوى لجهة اضطرار المدعي الى سحبها، ترك علامات احراج كبير على اداء محاميه، حتى ان «المحامي لوكلير لم يحضر الجلسة الاخيرة في ٩ تشرين الاول الجاري، واكتفى بارسال زميله من مكتبه لابلاغ المحكمة قرار السيد حبيقة الجديد. وتبين لي لاحقاً ايضاً ان المحامي لوكلير لم يكن مطلعاً في شكل كامل ودقيق على الملف، وان هناك محامياً لبنانيا يراسله من لبنان لتزويده بالمعطيات التي كان على ما يبدو يكتفي بابلاغنا اياها». ويروي المحامي حاتم ان قمة الاحراج المذكور كانت من نصيب المحامية المكلفة تلك المهمة في الجلسة الاخيرة، «فعند تلاوتها مضمون رسالة سحب الدعوى، وبوصولها الى الزعم ان الكتاب لم يبع منه على الاراضي الفرنسية الا نسخة واحدة، علا الضحك والاستهجان في قاعة المحكمة، ورفع العديد من الحاضرين نسخا من الكتاب نفسه، مؤكدين لزميلتنا انهم اشتروها من مكتبات قريبة وجاءوا بها الى قاعة المحكمة للطلب من مؤلف الكتاب او المدعى عليه السيد روبير حاتم، تذييلها باهداءات اليهم او الى

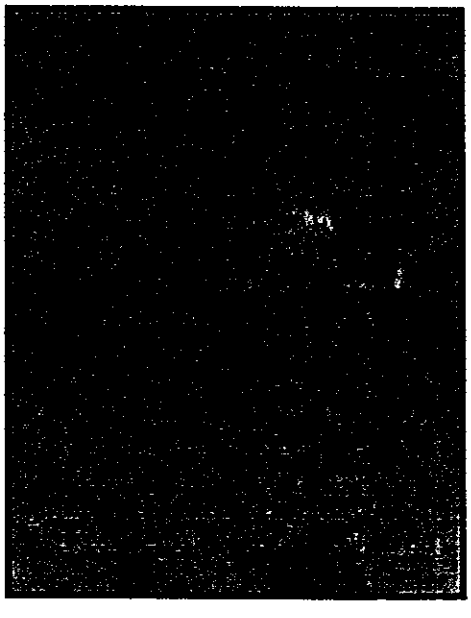

اصدقاء لهم له».

واذ يؤكد المحامي حاتم على عدم تلقيه طيلة مدة اهتمامه بالدعوى اي اتصال خارج الآلية القانونية المعتمدة او اي ضغط من اي جهة كانت يكشف ان الوثائق التي كان ينوي تقديمها الى المحكمة نوعان: «قسم تم تزويدي به من قبل موكلي، وآخر تمكنت من جمعه بالتقصي والبحث في وسائل الاعلام وغيرها». ويوضح حاتم ان بين هذه الوثائق «اوراقا ومستندات غير منشورة زوّدني بها الراحل العميد ريمون اده والذي كان اكد على استعداده ليكون اول شهود الدفاع امام المحكمة. اضافة الى وثائق اخرى لم تنشر ايضا، وكان موكلي ينوي ضمها الى كتابه، غير ان ظروفا تقنية حالت دون ذلك وكنا ننوي كشفها اثناء سير المحاكمة. ذلك ان استراتيجية دفاعي كانت سترتكز على مرافعة افتراض حسن النية لدى موكلي، وبالتالي محاولة اثبات صحة كل ما ودر في الكتاب والبرهان ان هذه الوقائع الصحيحة كشفها عن حسن نية، لا لالحاق الضرر بأحد، بل لاظهار حقائق دامغة في الحرب. وهذا ما كانت ستؤكده تلك الوثائق». ويكشف حاتم اخيرا ان بين القسم الاول من الوثائق «اشرطة تسجيل صوتي وافلام مصورة لاشخاص كثيرين يدلون بافاداتهم وشهاداتهم حول جرائم تعرضوا لها وتعذيب وحشي كانوا ضحيته، وبعض هؤلاء كان مستعدا لتكرار شهاداته المصورة امام هيئة المحكمة. مع الاشارة الى ان جرائم التعذيب معتبرة في التشريع الفرنسي جرائم ضد الانسانية، ويفرد لها قانون المحاكمات الجزائية فصلا خاصا يسمح باجراءات خاصة لملاحقة مرتكبيها تتخطى الاجراءات القضائية العادية». ويوضح حاتم ان هذه الوثائق هي ملك موكله السيد روبير حاتم الذي له كامل حرية التصرف بها. اما الوثائق التي جمعها هو شخصياً، فقد تكون موضوع كتاب لاحق قد يعكف هو على وضعه حول القضية. لكن المسألة – في اعتقاد المحامي حاتم – ستنتظر قرار المحكمة الفرنسية حول طلب تضمين السيد حبيقة تعويضاً لصالح مرافقه السابق، اما الملاحقة الجزائية في المسائل التي طرحها الكتاب في حد ذاتها، فتقتضي مقاضاة اخرى مستقلة بتهم ارتكاب جرائم ضد الانسانية، وذلك من قبل المعنيين بهذه الجرائم من ضحاياها او اصحاب الحق القانوني. ويكشف المحامي حاتم «ان لديّ الان اقتراحات عدة من قبل اشخاص فلسطينيين واشخاص آخرين لبنانيين للتقدم بدعوى ضد دولة اسرائيل وشركائها في العديد من الجرائم المتهمين بارتكابها على الاراضي اللبنانية. وهنا لا بد من التعبير عن استغرابي الشديد لعدم قيام النظام اللبناني بمقاضاة اسرائيل في ما يتهمها بالقيام به، مثل مجزرة قانا وغيرها من الاحداث التي قيل ان اسرائيل مسؤولة عنها، امام المحاكم الدولية المختصة».

هل من عبرة اخيرة يمكن استخلاصها من مجريات تلك الدعوى، في انتظار ختم القضية واجازة القانون الفرنسي نشر اوراقها كاملة؟ يجيب المحامي حاتم: «ما حصل يؤكد على ضرورة قيام قضاء جدي – كما في فرنسا، لا غش فيه ولا تزوير ولا ضغوط سياسية عليه مع الفصل بين السلطات الدستورية الكامل والمنجز فلسنا هنا في بلد ديكتاتوري او في بلد محتل حيث تحصر السلطات كلها في يد واحدة». ■

الحوادث

لبنان: لا تفجير للعلاقة بين المجلس والحكومة

السعودية وايران: معالجة سوء التفاهم بالحوار

تلك المرتزقة بيننا: قضية ملغمة بالبارود والأسرار

خفايا الانقلاب الاميركي على نتانياهو ومعسكر المتطرفين

«نابليون اسرائيل» امام «واترلو» السلام!

اسرار اجتماع باراك وقادة «غولاني» «وجعفاني» في ثكنة مرجعيون

AL-HAWADETH Friday 28 May - 3 Jun

الدكتور حاتم مع بوب دينار

الدكتور ايلي حاتم محامي بوب دينار على درج المحكمة

ايلي حاتم محامي قائد المرتزقة الدولي يكشف لـ «الحوادث»:

بوب دينار قضية مليئة بالاسرار والبارود بدأت بفيتنام ومنها لافريقيا وجزر القمر

سلطت الاحداث الاخيرة في جمهورية «جزر القمر» الضوء مجدداً على الضابط الفرنسي بوب دينار الذي يعرف بانه قائد فيلق المرتزقة المتنقل في قتاله من دولة الى اخرى، وخصوصاً في افريقيا، وبالذات في «جزر القمر» حيث اتهم باغتيال رئيس جمهورية هذه الجزر المضطربة. ومثل امام محكمة الجنايات الفرنسية، الا ان هذه المحكمة قضت ببراءته.

وكتب الكثير عن بوب دينار، او روبير دينار ابن السبعين عاما حاليا، ولكن ان يتكلم عنه محاميه، فان الكتابة تصبح مشوّقة مثيرة. ومحامي دينار هو الدكتور ايلي حاتم من اصل لبناني، وهو استاذ جامعي ايضاً مختص في الشؤون السياسية والقانون الدولي في جامعة بوسطن الاميركية، وله صلة مباشرة بقضايا «جزر القمر» حيث قام بمساعدة «الهنزوانيين» في اقامة دولتهم المستقلة عام ١٩٩٧، بعد انفصالهم عن الجمهورية الفدرالية القمرية، وبعد ان رفضت فرنسا طلبهم بالانضمام مجدداً اليها.

وقضية بوب دينار مليئة بالاسرار والبارود في آن واحد، بدأت في حرب فيتنام الفرنسية وانتقلت الى اكثر من مكان في العالم وخصوصاً في افريقيا حيث شارك دينار بالقتال والانقلابات على رأس وحدة عسكرية من الضباط والجنود الذين يعرفون بالمرتزقة الدوليين، وكان اللقاء مع الدكتور حاتم على النحو الآتي:

«الحوادث»: متى وكيف تعرفتم ببوب دينار؟

الدكتور حاتم: تعرفت ببوب دينار في باريس، فكما تعلمون، اهتم منذ اكثر من سنة بالقضية «الهنزوانية»، وعلى كلّ من يتعاطى بالشؤون الخاصة بجزر القمر، لا بد له من المرور ببوب الذي يشكل رمزاً من رموز هذا الأرخبيل، اذكر اني عندما توجهت اول مرة الى هنزوان، في تشرين الاوّل (اكتوبر) ١٩٩٧، اول ما وقع عليه نظري كانت باخرة بوب دينار التي ما تزال ترسو في مرفأ موتساموديو، العاصمة.

وعند عودتي الى باريس، قابلت دينار للتعمّق بالشؤون القمرية، والأخذ برأيه وبخبرته. ومنذ ذلك الحين، نمت صداقة شخصية حارة بيننا، سمحت لي باكتشاف ما وراء قائد العمليات العسكرية الأسطورية، فهو رجل فريد من نوعه، كبير القلب، ذو قيم انسانية كبيرة. في معظم الأوقات، كانت الأحاديث معه تخرج عن اطار «جزر القمر» وافريقيا والشرق الاوسط، فتتناول المواضيع السياسية العالمية والثقافية، وسرعان ما اندهش من نظرة دينار العملية ونظرته المنفتحة على العالم. تعلمت الكثير منه حول العالم العربي، من خلال الأسرار التي باح بها اليّ. فلدينار علاقة وطيدة مع عدد كبير من القياديين العرب لأنه مكث في اكثر من دولة عربية وتأقلم مع الشعب العربي ومع عدد من قادة دوله.

«الحوادث»: كيف تصفون شخصية بوب دينار؟

الدكتور حاتم: هو رجل له قناعاته الشخصية ومبادئه التي كان يدافع دائماً عنها، في كل العمليات التي قام بها. فلقد حارب التيار الشيوعي وعمل على ايقاف تغلغله في العالم، ولا سيّما في افريقيا، في حقبة حرجة من تاريخنا المعاصر، حيث المجتمع الدولي كان منقسماً الى شطرين، ودينار هو قبل كل شيء، رجل وطني فرنسي، خدم وطنه الأم في المرحلة الصعبة، مرحلة تفكك المستعمرات.

«الحوادث»: يدّعي البعض انه عضو الأجهزة السرية الفرنسية...

الدكتور حاتم: لم ينتم ابداً الى الاجهزة السرية، ولكنه عمل لحسابها. فعندما لم تكن باستطاعة تلك الاجهزة القيام ببعض العمليات، كانت تلجأ اليه والى قواته المرتزقة. اذن كان دينار على اتصال دائم بقياديّي الأجهزة السرية الفرنسية، كالجنرال جانو لاكاز الذي كان يتابع عملياته باستمرار، او باجهزة الديغولي فوكار. اذن كان دينار ورجاله اداة تقنية لفرنسا، عندما لم يكن بمقدور الدولة واجهزتها الشرعية القيام بمهمات خاصة.

«الحوادث»: اذن لماذا مَثُلَ امام القضاء الفرنسي؟

الدكتور حاتم: مثل امام محكمة الجنايات بتهمة مقتل الرئيس أحمد عبد الله، عام ١٩٨٩، وقد برأته المحكمة من هذه التهمة.

«الحوادث»: لماذا مثل امام القضاء الفرنسي بينما الحادثة التي ادت الى مقتل الرئيس عبد الله جرت في جزيرة القمر الكبرى، اي في دولة مستقلة؟

الدكتور حاتم: بالطبع، يبدو ذلك مدهشا. ولكن قرار محكمة الاستئناف الاولى الذي ادى بدينار للمثول الان امام محكمة الجنايات الفرنسية اعتمد على الجنسية الثانية التي كان يحملها الرئيس عبد الله، اي الجنسية الفرنسية. إذن دينار اتهم بقتل مواطن فرنسي. فهناك اجتهاد مؤرخ بتاريخ ٢٠ آب (اغسطس) ١٩٣٢، قائم بقرار من المحكمة العليا، يؤكد ان حوادث القتل ولو كانت لها اهداف سياسية يؤخذ بها كقضية جنائية عادية. ولكن المدهش في هذه القضية، من الناحية القانونية، هو اولا: ان ابناء الرئيس الراحل عبد الله وزوجته لم يدخلوا كفريق مدني في هذه الدعوة. بل انهم شهود لصالح دينار. ثانيا: التحقيق في هذه القضية جرى، في المرحلة الاولى، بصورة غير شرعية، فلقد توجهت القاضية باردريكس الى جزيرة القمر بعد اربع سنوات من حصول الحادثة لسماع الشهود واجراء التحقيق. كذلك الخبير الذي اصطحبها لم تكن له صفة شرعية، بحيث انه لم يكلف بقرار رسمي في المحكمة. ولم يصدر القرار الرسمي هذا الا في ١٦ كانون الاول (ديسمبر) ١٩٩٣، اي بعد ان قدّم الخبير قراره الذي كان متناقضاً مع قرار خبير ثان وجرى توكيله من دينار نفسه.

«الحوادث»: نستطيع اذن القول ان وراء هذه القضية ابعاداً سياسية. هل هناك من محاكمة لفترة تفكك الاستعمار؟

الدكتور حاتم: لا استطيع الرد على هذا السؤال، افضل البقاء في المسائل القانونية. ولكن اريد الاشارة الى ان دخول فريق مدني، يوم افتتاح المحاكمة، كان مذهلاً. فعندما افتتحت الجلسة الاولى، تقدم محامون يزعمون بانهم موكلون من الحكومة القمرية ومن جمعية قمرية يسارية متطرّفة، مرادها الدخول في القضية كفريق مدني. ولكن هذه الجمعية، ليست لها مصلحة مباشرة في هذه القضية، تستطيع بصددها اللجوء الى القضاء والانضمام الى الدعوى كفريق مدني. لذلك رفضت

الرئيس تاج الدين بن سعيد ماسوندي

المحكمة طلبها. اما بالنسبة للحكومة القمرية، فيرجى هنا التذكير انه في ٣٠ نيسان (ابريل) الماضي، حدث انقلاب عسكري في جزيرة القمر الكبرى ادى الى انشاء حكومة فعلية لم تعترف بها فرنسا حتى الان.

«الحوادث»: سنعود الى الحالة العامة في جزر القمر عقب الانقلاب الاخير، ولكن قبل ذلك، هل تستطيعون اعطاء صورة عمّا جرى وادّى الى مقتل الرئيس الراحل، أحمد عبد الله؟

الدكتور حاتم: في ليل ٢٦ الى ٢٧ تشرين الثاني (نوفمبر) ١٩٨٩ توجه بوب دينار بصحبة ضابطين ملتحقين به الى قصر الرئاسة في «موروني» كان قصر الرئاسة يشهد حالة شغب، عقب اطلاق نار في الخارج بين القوات العسكرية القمرية والحرس الجمهوري الذي كان مراده الغاء تلك القوات. وعندما دخل دينار مكتب الرئيس عبد الله، وجد هذا الأخير في حالة ذعر وضياع، عقب انفجار قذيفة بازوكا في غرفة مجاورة لمكتبه. فانحنى امامه بوب دينار وأخذ يصفعه على وجهه لاعادته الى الرشد. في ذلك الحين، دخل حارس الرئيس الشخصي وشاهد دينار يصفع الرئيس عبد الله، فظن انه يتشاجر معه ويريد قتله، فاطلق النار باتجاه دينار الذي سارع الى الانبطاح على الارض، فطال الرصاص الرئيس عبد الله، بينما تبادل حارس الرئيس إطلاق النار مع ضابطي دينار، وقُتل الحارس واحد الضابطين. كل هذا، حدث في برهة من الزمن.

«الحوادث»: هل اعتمدت المحكمة الفرنسية على هذا التفسير؟وهل هذا ادى الى تبرئة دينار؟

الدكتور حاتم: كما تعلمون، تتالف محكمة الجنايات من «فريق حكم شعبي»، يعطي رأيه حسب قناعات اعضائه الشخصية. لا أستطيع اذن الجزم في هذا الجواب. ولكن هناك عدة عوامل قانونية وعملية اثرت على فريق الحكم الشعبي. اما انا شخصيا، فلم اجد مبررا لدى بوب دينار يدفعه لقتل صديقه الرئيس عبد الله، الذي بدونه سيفقد دينار كلّ ما لديه من جاه ومركز في جزر القمر. واذا اراد بالفعل قتله، فلا اظن ان دينار الذي قام باكثر من عملية عسكرية، وهو ذو خبرة في العمليات الكبرى، يقدم على عملية كالتي حصلت، بصورة عفوية تعبّر عن عدم الخبرة. فلو اراد قتل الرئيس عبد الله لقام باغتياله بطريقة غير مباشرة ومعلنة.

«الحوادث»: هل انتهى ملف بوب دينار نهائياً امام القضاء؟

الدكتور حاتم: لقد انتهت هذه القضية امام محكمة الجنايات، ولكن هناك قضية اخرى سيبت بها القضاء وهي متعلقة بالانقلاب الذي وقع عام ١٩٩٥ والذي شاركت به بوب دينار.

«الحوادث»: لنعد الآن الى المسألة القمرية ولا سيما بعد الانقلاب الاخير. مارأيكم بما حصل ويحصل الآن في جزر القمر؟

الدكتور حاتم: منذ إستقلال هذا الارخبيل، عام ١٩٧٥، اي الجزر الثلاث: القمر الكبرى، هنزوان وموهالي، داخل الجمهورية الفيدرالية الإسلامية القمرية، تعرضت هذه الدولة الى ١٨ انقلابا، بما فيها الانقلاب العسكري الاخير. هذا ما يؤكد عدم استقرارها من الناحية الدستورية و السياسية. والجدير بالذكر ان عدة دساتير وضعت منذ الاستقلال ولكن ليس هناك دستور واحد طُبّق بصورة رسمية. ولقد تمركزت السلطة في موروني، في جزيرة القمر الكبرى التي كانت تسيطر على كل المعونات الدولية. وتكاثرت الرشوات في البلاد. كل هذا ادى الى تداخل اقتصادي واجتماعي بين الجزر الثلاث، والى تدهور الوحدة الاجتماعية والسياسية الامر الذي ادى الى تفكك الفيدرالية القمرية عام ١٩٩٧. في ذلك العام، انفصلت جزيرة هنزوان عن الجمهورية الفيدرالية القمرية. في البداية، ابدت رغبتها بالالتحاق بفرنسا كجزيرة «مايوشا» التي ما تزال متعلقة بفرنسا، ولكن بعد رفض فرنسا طلب الجزيرة الالتحاق بها، اعلنت هنزوان عن استقلالها وتبعتها موهالي. ومنذ ذلك الحين، لا تضم الفيدرالية القمرية سوى جزيرة القمر الكبرى. وفي شهر ايلول (سبتمبر) ١٩٩٧، حاولت قوات القمر الكبرى وضع يدها على هنزوان، فتصدى لها الهنزوانيون الذين قاموا بعد ذلك باستفتاء شعبي جرى تحت إشرافي، في تشرين الاول (اكتوبر) ١٩٩٧، ادى الى اقامة الدولة الهنزوانية. بعد الاستفتاء جرى وضع دستور اشرفت على كتابته، ثم بعد استفتاء ثان حول الدستور تلته انتخابات اعلنت وثبتت المؤسسات الهنزوانية، وعلى الرغم من عدم اعتراف المجموعة الدولية بقيام الدولة الهنزوانية فانها استطاعت حتى الآن اثبات وجودها، وتركيز مؤسساتها وبنيتها الدستورية.

ومنذ ١٩٩٧ ما تزال المحاولات المحلية والدولية تجري من اجل الوصول الى حل للمشكلة القمرية بأسرها. ومن العروض المطروحة، هناك فكرة تحويل الفيدرالية الى كونفدرالية او مجموعة دول مشاركة. وفي هذا الصدد عقد مؤتمر في جزيرة مدغشقر في ١٩ نيسان (ابريل) الماضي، لم يصل الفرقاء الثلاثة على اثره الى حلّ، فبينما يريد الهنزوانيون والموهاليّون الوصول الى حل كونفدرالي، يشدد القمريّون على العودة الى حل فدرالي اتحادي.

ولقد ادى فشل مؤتمر مدغشقر الى حالة شغب في جزيرة القمر الكبرى حيث تعرّض السكان من أصل هنزواني الى تحرشات واعتقالات من قبل سكان القمر الكبرى، ولم تستطع حكومة تاج الدين بن سعيد مسوندي، الذي تولى رئاسة الجمهورية بالوكالة بعد موت الرئيس تقي في شهر تشرين الثاني (نوفمبر) ١٩٩٨ وقف الاستنزاف.

وفي ليل ٢٩ الى ٣٠ نيسان (ابريل) الماضي، حدث انقلاب عسكري تسلّم بعده العقيد عزالي السوماني، قائد الجيش، زمام الحكم. ولكن المجموعة الدولية بما في ذلك فرنسا، ادانت الانقلاب، هذا ولم تعترف بالحكومة الفعلية المنبثقة منه.

«الحوادث»: ما علاقة ما حدث بقضية دينار؟

الدكتور حاتم: بالطبع، حدث هذا الانقلاب اربع ايام قبل افتتاح محاكمة دينار. ولكن ليست لدي اي معلومات تسمح لي للربط بين هاتين القضيتين.

«الحوادث»: كيف ترون مستقبل أرخبيل القمر؟

الدكتور حاتم: اظن انه يجب اقامة مؤتمر دولي حول مسالة جزر القمر، تحت اشراف مؤسسة دولية غير منخرطة في هذه القضية، يسمح لجزر الارخبيل الوصول الى حل سياسي ودستوري جذري لمشكلتهم. ولذلك يجب الاعتراف اولا بالامر الواقع وهو تفكك الفدرالية القمرية، اظن ان الحل يمكن ان يكون بقيام دول ضمن كونفدرالية او مجموعة دول مشتركة Associated States.■

باريس - «الحوادث»

ماذا عن دينار؟ انه قضية قائمة بذاتها..

في الحلقة المقبلة نقدم هذه القضية التي تفوح منها الاسرار ورائحة البارود.